

Caisses d'Epargne
INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES
ET SOCIÉTALES

Document transmis par la Direction RSE et la DRH de BPCE et la FNCE
Décembre 2021



CAISSE D'EPARGNE

Les informations proposées dans cette trame sont séparées par couleur :

- « socle commun » (*en noir*) qui énonce des propositions pour répondre aux obligations réglementaires ou aux recommandations du Groupe BPCE et de la FNCE.
- « niveau avancé » (*en vert*) pour aller plus loin.

A savoir que ces textes sont à valider et à adapter en fonction des spécificités de chaque entité.

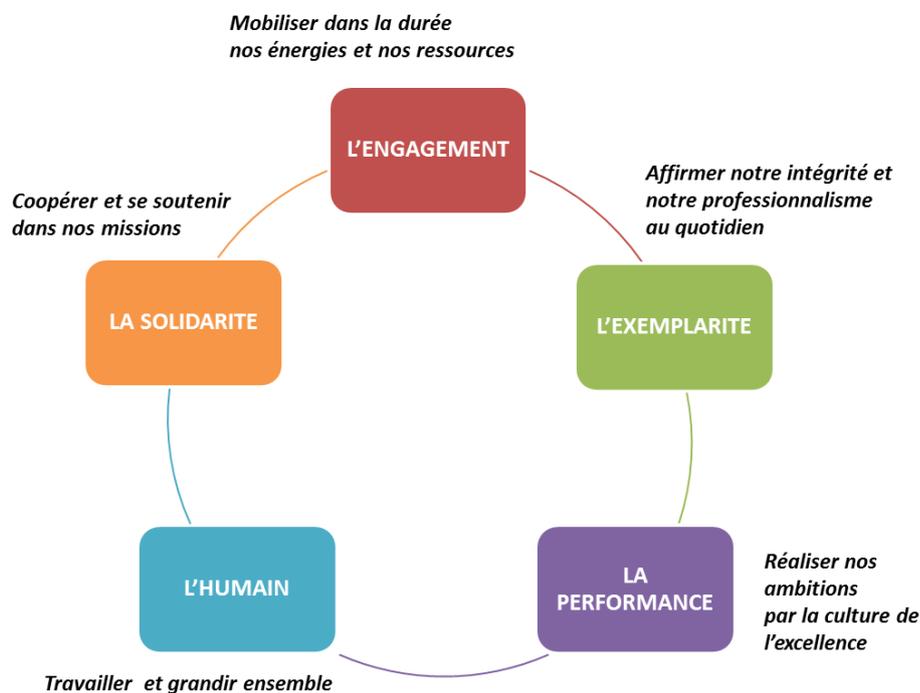
La note méthodologique proposée est générique. Chaque Caisse d'Epargne intégrera les informations complémentaires demandées par l'OTI en charge de son évaluation.

Sommaire

2.2.1	La différence coopérative des Caisses d'Epargne	3
2.2.1.1	Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience	3
2.2.1.2	2021 : Une année de renouvellement de sa gouvernance.....	5
2.2.1.3	Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires	9
2.2.1.4	Une proximité constante avec les parties prenantes	12
2.2.2	Les Orientations RSE & Coopératives	12
2.2.3	La Déclaration de Performance Extra-Financière	17
2.2.3.1	L'analyse des risques extra-financiers de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.....	17
2.2.3.2	Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services 20	
2.2.3.3	Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne Erreur ! Signet non défini.	
2.2.3.4	Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance 57	
2.2.4	Note méthodologique.....	65

2.2.1 La différence coopérative des Caisses d'Épargne

Héritage historique, la Caisse d'Épargne Loire-Centre est une banque de proximité ancrée sur son territoire qui se définit également par ses valeurs que sont :



2.2.1.1 Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience

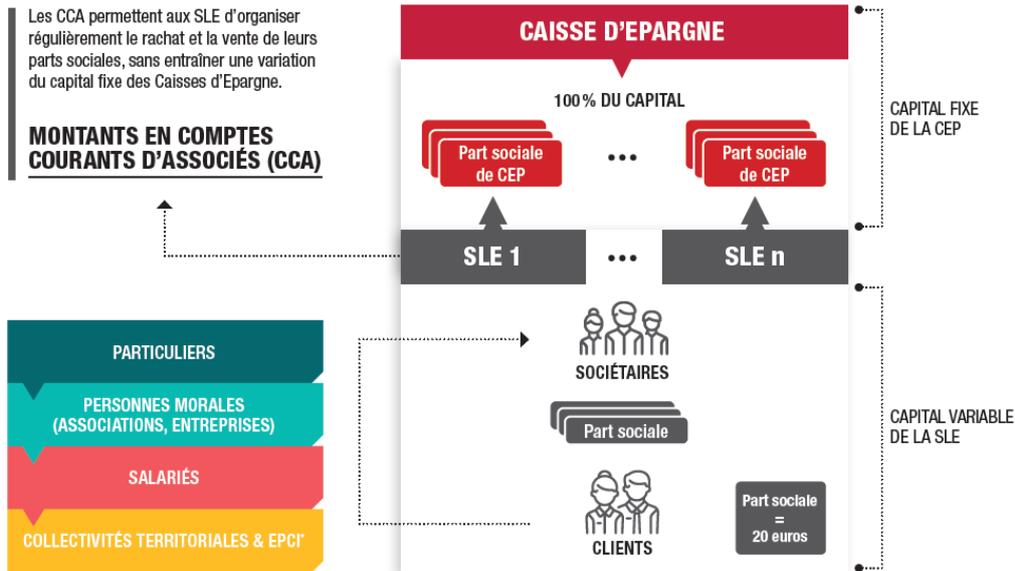
Le capital social de la Caisse d'Épargne Loire-Centre est détenu par des **sociétés locales d'épargne (SLE)**, dont le capital est lui-même détenu par les **sociétaires**, habitants du territoire.

En tant que société de personnes et non de capitaux, l'objectif de la Caisse d'Épargne Loire-Centre est de faire adhérer un maximum de clients à son objet social, afin d'accroître son pouvoir d'action, dans l'intérêt de ses sociétaires et de son territoire.

Ces pratiques, dont l'origine remonte à 1999, année d'adoption du statut coopératif, s'inscrivent dans une longue histoire de l'engagement au service de l'épargne et de la prévoyance.

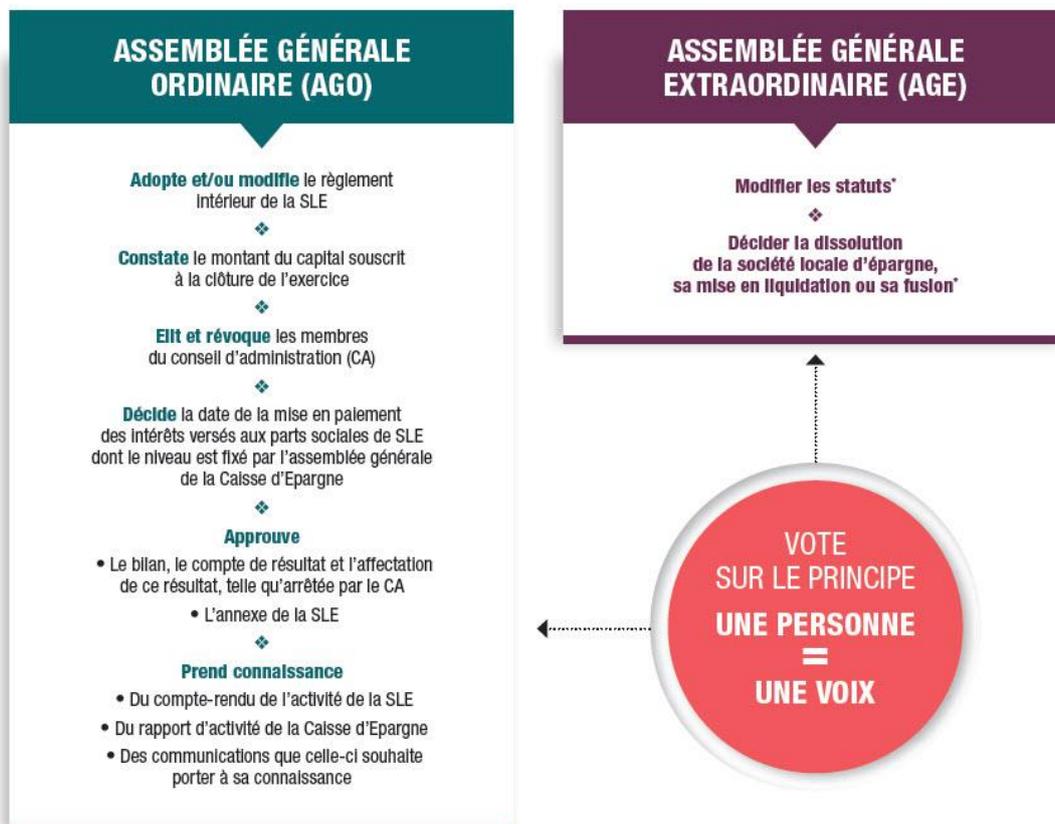
Ce rôle sociétal a d'ailleurs été inscrit dans le Code monétaire et financier, dans lequel il est écrit que les Caisses d'Épargne remplissent une mission de « *protection de l'épargne populaire et de contribution à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale* ».

CAPITAL FIXE ET CAPITAL VARIABLE



* Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre se situant en tout ou partie dans la circonscription territoriale de la SLE (dans la limite de 20% du capital social de la SLE).

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SLE



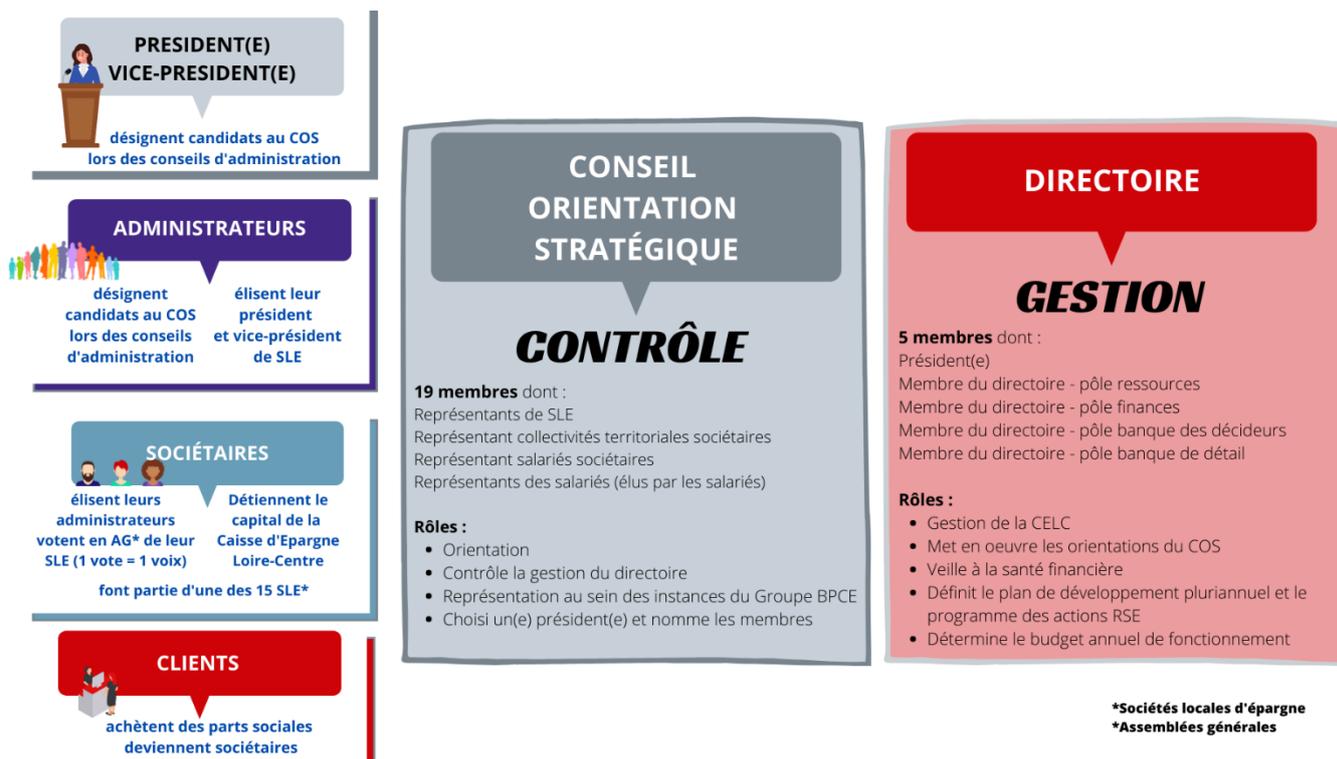
* Après approbation de BPCE et de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'affiliation.

La dualité de la gouvernance garantit une autonomie de décision régionale et une capacité à s'adapter à la conjoncture locale et aux besoins du territoire.

Cette gouvernance coopérative, associée au fait que la **Caisse d'Epargne Loire-Centre** met en réserve au moins 15% de ses résultats, inscrit son action dans le temps.

Le modèle dualiste

Banque coopérative depuis 1999, les Caisses d'Epargne portent un modèle de gouvernance qui sépare les pouvoirs entre les fonctions de direction et de contrôle. Les conseils sont renouvelés tous les 6 ans, le directoire est nommé pour 5 ans.



2.2.1.2 2021 : Une année de renouvellement de sa gouvernance

Une gouvernance renouvelée

Banque coopérative, la Caisse d'Epargne Loire-Centre appartient à ses 266 559 clients sociétaires.

Renouvellement du COS en 2021 (tous les 6 ans).

- En janvier 2021 se sont tenues les assemblées générales électives, à huis clos, pour élire les représentants des sociétaires au sein des Sociétés Locales d'Epargne.
- En avril 2021, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, la Caisse d'Epargne Loire-Centre a élu son Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS).

Dans le cadre du renouvellement général de la représentation des sociétaires dans la gouvernance des conseils d'administration de SLE et des COS, la prise en compte de la parité est parfaitement intégrée par l'ensemble des parties prenantes. Outre l'obligation légale, les Caisses d'Epargne sont complètement engagées dans une représentation des sociétaires diversifiée, autant dans les profils et les compétences que dans l'âge et les genres.



/// Le conseil d'Orientation et de Surveillance (par ordre alphabétique)

Graziella BEAUVALLET, Jacques BISSON, Brigitte CLAUDE, Jean-Christophe DENIS, Dominique DUCOS-FONFREDE, Christophe DUPAS, Guillaume GERMOND, Laurence GOBERT-PANCONI, Angélique GUICHARD, Denis GUILLAUME, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Anne HEMON-MAGNIEZ, Olivier HEMOND, Jean-Marie LARDEYRET, Annick LEFEBVRE, Philippe LELOUP, Franck MASSELUS, Geneviève MORELLI, Valérie SAVANI.

Valérie Savani élue à la présidence du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne Loire-Centre

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne Loire-Centre, réuni le 21 avril à Orléans, a élu Valérie Savani à sa présidence, qui succède ainsi à Jean Arondel, pour un mandat de six ans. Domiciliée dans le Cher, Valérie Savani est professeur de sciences économiques et sociales en lycée à Vierzon et était membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance depuis 2015 et présidente du comité d'audit depuis 2016.



Comme tous les six ans, le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse d'Epargne Loire-Centre a procédé au renouvellement de sa présidence.

Le nouveau COS se compose de 19 membres, 9 hommes et 10 femmes. Ils représentent tous les clients de la banque coopérative au travers des sociétés locales d'épargne (SLE) qui en détiennent le capital. L'élection a eu lieu à la suite de l'assemblée générale de la Caisse régionale qui réunissait les représentants des 15 sociétés locales d'épargne de son territoire.

Nomination du président du directoire, Fouad Chéhady, le 1^{er} septembre 2021.

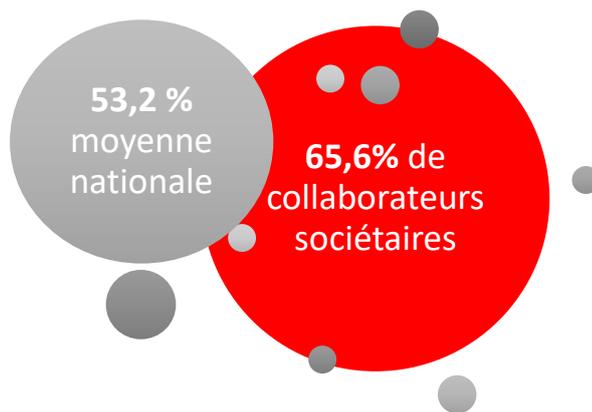
Fouad Chehady nommé président du directoire de la Caisse d'Epargne Loire-Centre

Le 24 juin, le Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Loire-Centre a nommé Fouad Chehady président du directoire. Il succèdera le 1er septembre prochain à Nicole Etchegoïnberry, qui fera valoir ses droits à la retraite après douze années à la présidence du directoire de la Caisse. Cette nomination est soumise à l'agrément du Conseil de surveillance de BPCE.



Après avoir exercé diverses fonctions financières dans des réseaux mutualistes, Fouad Chehady, 58 ans, intègre en 2000 le Groupe BPCE. Il exerce des fonctions de direction puis de membre de directoire dans plusieurs Caisses d'Epargne (Franche-Comté, Ile-de-France Nord, Normandie) avec des périmètres associant les Risques, les Finances, les Supports bancaires, l'Organisation, l'Informatique et le Juridique. En 2018, il rejoint Natixis en tant que membre du Comité exécutif, en charge de la direction de la Transformation et de l'Efficiency opérationnelle, et du Consulting interne. Depuis février 2021, il est directeur exécutif du projet Pléiade et coordonne à ce titre l'ensemble des travaux entre BPCE SA et Natixis liés au volet organisationnel, avec pour objectifs de développer les axes de simplification entre les deux entités.

Part de collaborateurs sociétaires en 2021.



La Caisse d'Épargne Loire-Centre et les principes coopératifs de l'Alliance Coopérative Internationale (chiffres clés 2021)

Nom du principe coopératif	Détail du principe coopératif	Indicateurs 2021	Indicateurs 2020
Adhésion volontaire et ouverte à tous	Tout client peut devenir sociétaire de la Caisse d'Épargne.	<ul style="list-style-type: none"> 266 559 sociétaires 30,8 % sociétaires parmi les clients 99,65 % des sociétaires sont des particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> 265 590 sociétaires 31,3 % sociétaires parmi les clients 99,77 % des sociétaires sont des particuliers
Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les sociétaires votent lors des assemblées générales de sociétés locales d'épargne (SLE) selon le principe « une personne, une voix ».	<ul style="list-style-type: none"> 225 administrateurs de SLE, dont 46 % de femmes 18 membres du COS, dont 50 % de femmes AG tenues à huis clos du fait du contexte sanitaire (COVID-19) 100 % de participation au COS 	<ul style="list-style-type: none"> 206 administrateurs de SLE, dont 43 % de femmes 18 membres du COS, dont 47 % de femmes AG tenues à huis clos du fait du contexte sanitaire (COVID-19) 99 % de participation au COS
Participation économique des membres	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	<ul style="list-style-type: none"> 20 € Valeur de la part sociale 2 240 € Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire 1,30 % Rémunération des parts sociales 	<ul style="list-style-type: none"> 20 € Valeur de la part sociale 2 240 € Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire 1,30 % Rémunération des parts sociales
Autonomie et indépendance	La Caisse d'Épargne Loire-Centre est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse.	100 % du capital social de la Caisse d'Épargne est détenu par les SLE	100 % du capital social de la Caisse d'Épargne est détenu par les SLE

Animation du sociétariat

En 2021, les Caisses d'Épargne ont développé leurs actions pour mieux associer les sociétaires, partie prenante essentielle, à la vie de leur banque. Elles se sont mobilisées pour leur assurer l'accès à leurs services et les tenir informés durant la crise sanitaire. Elles mettent à leur disposition des canaux d'information et de communication dédiés, des points d'informations en agence, des lettres d'information et des réunions animées par des experts de la Caisse d'Épargne. Quant au site www.societaires.caisse-epargne.fr, il a fait l'objet d'une refonte complète pour évoluer vers un portail unique d'information et d'accès au club des sociétaires qui permet à ces derniers de bénéficier d'avantages. Ce nouveau portail est déployé dans toutes les Caisses d'Épargne.

L'accompagnement pour une montée en compétences quotidienne des administrateurs

Dans le cadre de la gouvernance coopérative du réseau des Caisses d'Epargne, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE), en liaison avec BPCE et les Caisses d'Epargne, accompagne et forme les élus dans l'exercice de leur mandat à travers un dispositif de formation dédié. Des programmes de formation s'adressent aux administrateurs de sociétés locales d'épargne (SLE), aux membres de conseil d'orientation et de surveillance (COS), et aux membres des comités spécialisés. Chaque public bénéficie d'une offre de formation adaptée à son mandat en format présentiel et/ou en visio-conférence :

- Pour les administrateurs : un séminaire d'accueil des administrateurs qui porte sur les fondamentaux pour comprendre la Caisse d'Epargne, son histoire, son modèle de banque de proximité sur son territoire, son modèle coopératif et son modèle de banque sociétale depuis toujours. Des formations viennent approfondir ce socle initial tout au long du mandat. Des thématiques de culture bancaire générale et le digital complètent le dispositif de formation continue.
- Pour les membres de conseils d'orientation et de surveillance, la formation initiale réglementaire porte sur six thématiques fixées par décret : système de gouvernance, Information comptable et financière, marchés bancaires et financiers, exigences légales et réglementaires, gestion des risques et contrôle interne, planification stratégique. Des formations d'approfondissement sont proposées tout au long du mandat.
- Pour les comités spécialisés, des formations sont proposées pour les comités des risques et comités d'audit, les comités des nominations et les comités des rémunérations.

Un dispositif de formation à distance complète le dispositif par un large choix de formations en ligne, vidéos, quiz et fiches thématiques.

Nom du principe coopératif	Détail du principe coopératif	Indicateurs 2021	Indicateurs 2020
Éducation, formation et information	<p>La Caisse d'Epargne Loire-Centre propose à ses sociétaires et administrateurs différents canaux d'information.</p> <p>Elle met en œuvre un programme de formation ambitieux portant à la fois sur la connaissance de l'identité de la Caisse d'Epargne et l'acquisition d'un socle de culture bancaire.</p>	<p><u>Conseil d'orientation et de surveillance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % des membres ont suivi au moins une formation sur l'année ▪ Soit en moyenne, 15 heures et 20 minutes de formation par personne. <p><u>Comité d'audit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 83% des membres ont suivi au moins une formation sur l'année ▪ Soit en moyenne, 5 heures de formation par personne <p><u>Comités des risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 67 % des membres ont suivi au moins une formation sur l'année ▪ -Soit en moyenne, 4 heures de formation par personne <p><u>Comité des rémunérations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100% de membres ont suivi au moins une formation dans l'année ▪ Soit en moyenne 6 heures de formation par personne <p><u>Comité des nominations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % de membres ont suivi au moins une formation dans l'année ▪ Soit en moyenne 6 heures de formation par personne 	<p><u>Conseil d'orientation et de surveillance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 94 % des membres ont suivi au moins une formation sur l'année ▪ Soit en moyenne, 15 heures et 49 minutes de formation par personne. <p><u>Comité d'audit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 83% des membres ont suivi au moins une formation sur l'année ▪ Soit en moyenne, 5 heures de formation par personne <p><u>Comités des risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 83 % des membres ont suivi au moins une formation sur l'année ▪ Soit en moyenne, 5 heures de formation par personne <p><u>Comité des rémunérations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100% de membres ont suivi au moins une formation dans l'année ▪ Soit en moyenne 8 heures et 24 minutes de formation par personne <p><u>Comité des nominations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % de membres ont suivi au moins une formation dans l'année ▪ Soit en moyenne 8 heures et 24 minutes de formation par personne

		<p>Conseils d'administration de SLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 49 % des administrateurs ont suivi au moins une formation sur l'année ▪ Soit en moyenne, 2 heures et 47 minutes de formation par personne 	<p>Conseils d'administration de SLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 31 % des administrateurs ont suivi au moins une formation sur l'année ▪ Soit en moyenne, 46 minutes de formation par personne
--	--	---	---

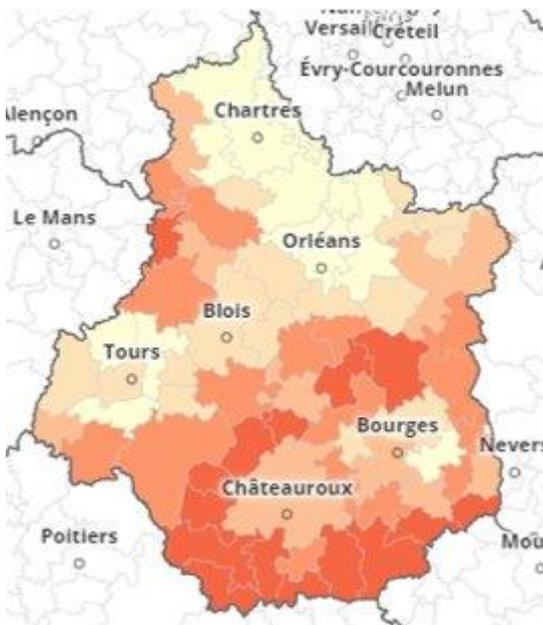
En plus des sujets réglementaires, les administrateurs sont également accompagnés sur plusieurs thématiques liées à l'engagement sociétal des Caisses d'Epargne :

- Implication dans les projets de mécénat de la Caisse d'Epargne. Cette implication peut prendre deux formes : la sélection et l'évaluation de projets d'intérêt général.
- Depuis le renouvellement de notre gouvernance, dans chaque société locale d'épargne deux administrateurs volontaires tiennent respectivement le rôle de référent Philanthropie et référent Parcours confiance/ Finances & Pédagogie. Ces personnes ont pour mission de s'informer et de porter au sein des conseils d'administration les actions mises en œuvre sur les thématiques de la microfinance, l'éducation financière et la philanthropie. Elles ont bénéficié en octobre 2021 de sessions de formation sur ces sujets.

2.2.1.3 Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires

Le territoire de la Caisse d'Epargne Loire-Centre épouse parfaitement celui de la région Centre-Val de Loire. Banque de proximité, disposant d'un important réseau d'agences, présente dans 95 % des bassins de vie, elle contribue au soutien des territoires de la région.

Chiffres clé de la région Centre-Val de Loire :



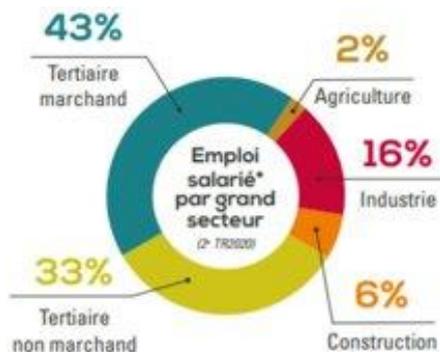
La région Centre-Val de Loire a 2,573 millions d'habitants dont 22% ont plus de 65 ans.

Répartition de la population par âge
Indice de vieillissement par CA/CC (+65 ans / -25 ans x 100; source: INSEE 2017)



L'économie de la région Centre-Val de Loire se caractérise par :

PIB (2018, M€)	74 286
PIB par habitant (2018, €)	28 927
% industrie dans la V A (2018, %)	18,2
Médiane du niveau de vie (2018, €)	21 560
Taux de chômage (T1 2021, %)	7,2



L'économie de la région est plus industrielle et agricole que la moyenne nationale :

- 19,5% du PIB est industriel (vs. 14,3% en France, et 16,6% hors IDF) et 2,7% du PIB est agricole (vs. 1,7% en France, et 2,5% hors IDF)

- 3^{ème} région de France métropolitaine en termes de part de la Valeur Ajoutée issue de l'Industrie, 4^{ème} pour l'Agriculture, 8^{ème} pour la Construction, et 9^{ème} pour le Tertiaire Marchand

[Le modèle d'affaire est également évoqué dans le chapitre risques ; un renvoi de leur chapitre vers la DPEF est prévu, bien se coordonner]

La caisse d'épargne Loire-Centre est une Banque universelle qui s'adresse à l'ensemble des clients, sans discrimination : clients particuliers, même modestes ou sous tutelle, les entreprises, les associations, les collectivités et les bailleurs sociaux, avec lesquels elle entretient des relations de longue date.

Un acteur majeur du financement des territoires

Le modèle d'affaires des Caisses d'Epargne est caractérisé par un positionnement fort sur le marché des particuliers, qui représente une part importante de leur PNB et par un rôle de premier plan vis-à-vis des associations, des collectivités et du logement social, dont elles sont le premier financeur. La Caisse d'Epargne Loire-Centre est également un acteur de premier plan pour élaborer des solutions collectives aux besoins sociaux émergents.

Par ailleurs, la Caisse d'Epargne Loire-Centre, est la propriété de **266 559 sociétaires**.

Banque de plein droit, avec une large autonomie de décision, elle collecte l'épargne, distribue les crédits et définit ses priorités localement. Des personnalités représentatives de la vie économique de son territoire siègent à son conseil d'administration. Ainsi, ses ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et de leurs habitants.

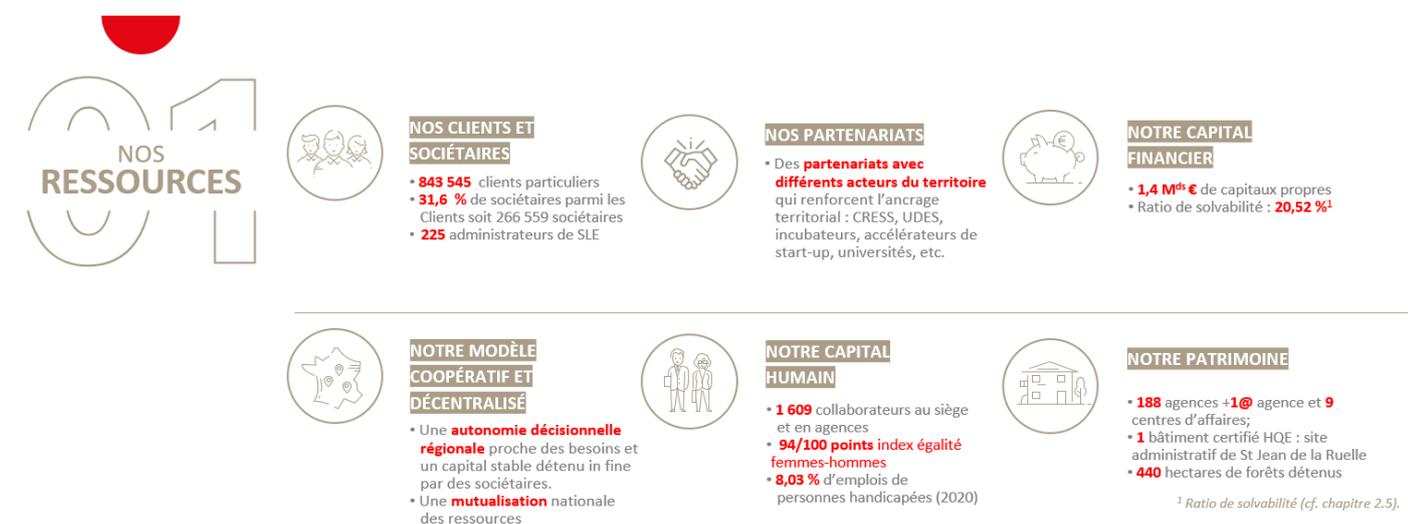
Utile à l'Economie Régionale : La Caisse d'Epargne Loire Centre a confirmé son rôle d'acteur incontournable du développement économique régional, au service du dynamisme du territoire notamment en tant que 1^{ère} banque du Logement Social et 1^{er} financeur privé des Etablissements Publics Locaux. Présente sur l'ensemble des marchés, elle accompagne les entreprises de la région Centre-Val de Loire, aussi bien les PME que les grands groupes, en finançant leurs investissements et tout en développant l'expertise de ses salariés.

Utile aux Particuliers : Placer les clients au cœur de toutes ses initiatives : telle est sa priorité. Malgré la montée en puissance du digital, la Caisse d'Epargne Loire Centre les sait attachés à la relation qu'ils entretiennent avec leurs conseillers. Pour répondre à leurs exigences, elle œuvre pour des agences plus

humaines, affine la connaissance des profils de ses clients, de leurs projets de vie, pour leur apporter une réponse la plus experte possible.

Par ailleurs, la Caisse d'Épargne Loire-Centre propose depuis 2014 un compte sur livret régional (CSLR) qui permet de financer des projets locaux dans les domaines des services à la personne, des maisons de santé et du numérique, ce afin de contribuer au développement des territoires de sa région. Grâce à ce livret, les épargnants bénéficient de la garantie que leur épargne est utilisée au profit de projets de l'économie régionale dans des domaines d'impact clés. A fin 2021, l'encours du CSLR s'élevait à 84,9 millions d'euros.

Malgré un contexte de taux faibles, de ressources rares et de fortes contraintes de liquidités, les Caisses d'Épargne poursuivent le développement de leur activité de crédits, jouant ainsi un rôle clé en faveur du développement économique de leurs territoires.





POUR NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

- **7,7 M€** d'intérêt aux parts sociales
- **50 M€** de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir.



POUR NOS TALENTS

- **69 M€** de salaires des collaborateurs au siège et en agences
- **415** recrutements en CDD, CDI et alternants



POUR L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

VIA NOS FINANCEMENTS

- **38,4 M€** de Prêts Garantis par l'Etat (environ **426** prêts **286 M€** d'encours de fonds ISR et solidaires
- **5 M^{ds} €** d'encours de financement à l'économie dont :

- ❑ 2,1 Mds € AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- ❑ 137,8 M€ AUPRÈS DE L'ESS
- ❑ 3,6 M€ À DESTINATION DES PERSONNES PROTÉGÉES
- ❑ 2,4 Mds € AUPRÈS DES TPE/ PME
- ❑ 310,9 M€ POUR LE LOGEMENT SOCIAL

VIA NOTRE FONCTIONNEMENT

- **18,5 M€** d'achats auprès de **46%** de fournisseurs locaux
- **648 226 €** d'impôts locaux



POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

- **959 639 €** de mécénat d'entreprise
- **960 K€** de microcrédit
- Et **80 interventions** auprès de **778 stagiaires** réalisées par les conseillers Finances et Pédagogie



POUR L'ENVIRONNEMENT

- **42 M€** de financement pour la transition environnementale
- **30 %** d'achats d'électricité renouvelable

2.2.1.4 Une proximité constante avec les parties prenantes

La Caisse d'Épargne Loire-Centre mène un dialogue permanent et constructif avec ses parties prenantes internes et externes.

Elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire (État, collectivités locales, associations...) sur des projets sociétaux ou environnementaux comme par exemple ceux concernant la création d'entreprise par des publics éloignés de l'emploi, le développement de l'entrepreneuriat féminin, le développement durable/RSE, la finance responsable/croissance verte ou encore l'éducation financière. Elle forme ses administrateurs, consulte ses clients et ses collaborateurs et participe aux instances régionales de représentation de l'Économie Sociale et Solidaire, des entreprises et du logement social.

2.2.2 Les Orientations RSE & Coopératives

La politique RSE de la Caisse d'Epargne Loire-Centre s'inscrit dans le cadre des Orientations RSE et Coopératives 2018-2021¹ de la Fédération².

Ces Orientations fixent un cadre d'actions national à travers l'identification de **4 grandes ambitions**, elles-mêmes déclinées en axes d'actions et objectifs :

- **Empreinte locale** : être un acteur clé de la transformation des territoires et de l'économie de proximité.
- **Coopération active** : conduire les collaborateurs et les sociétaires à devenir des « coopéraCteurs ».
- **Innovation sociétale** : anticiper les besoins sociétaux pour construire des solutions contribuant au progrès.
- **Performance globale** : poursuivre l'amélioration continue des politiques RSE et leur intégration dans l'ensemble des métiers, pour plus d'impact.

Pour savoir plus sur la stratégie RSE du réseau des Caisses d'Epargne, voir le lien : [cliquez ici](#)

La Caisse d'Epargne Loire-Centre s'inscrit également dans la stratégie RSE du Groupe BPCE.

En 2021, le Groupe BPCE a placé le climat et « l'expérience collaborateur » au cœur de son nouveau plan stratégique BPCE 2024³. Les engagements de la Caisse d'Epargne Loire-Centre mettront en avant une stratégie environnementale forte combinée à des objectifs intermédiaires ambitieux et une stratégie RH favorisant la qualité de vie au travail et le développement professionnel de tous les collaborateurs. La stratégie RSE du Groupe BPCE a été structurée autour de trois axes :

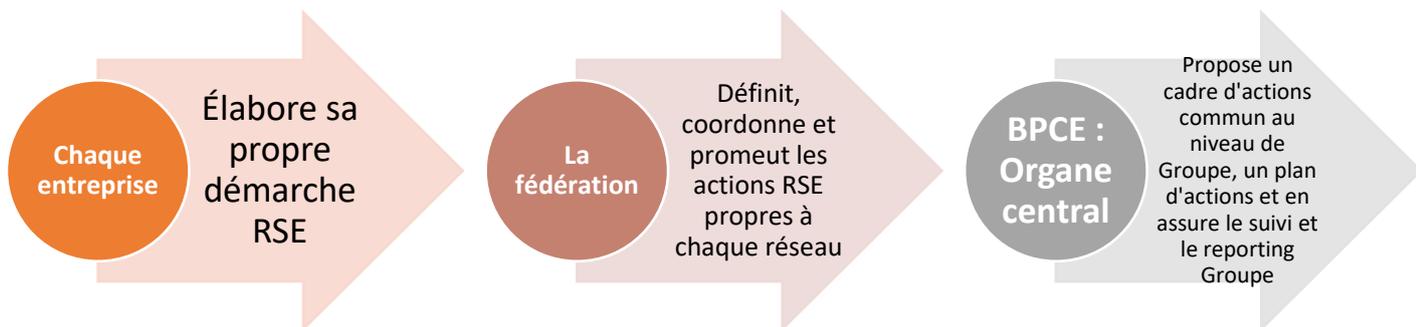
- **Répondre aux attentes de la société civile** en favorisant l'inclusion et la solidarité tout en restant un mécène actif sur la place.
- Devenir un **acteur majeur de la transition environnementale** en plaçant les enjeux sur le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises.
 - Aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro ».
 - Accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale.
 - Accélérer la réduction de son empreinte carbone propre.
- **Dessiner le futur du travail**
 - Offrir à ses collaborateurs et futurs employés un environnement de travail hybride adapté afin de déployer efficacement le télétravail.
 - Faire progresser ses collaborateurs, talents et jeunes salariés, en les accompagnant dans des circuits de formation dédiés.
 - Encourager la mixité dans les fonctions dirigeantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, [voir le lien](#).

¹ Le calendrier des précédentes Orientations RSE et Coopératives a été prolongé d'un an pour tenir compte de la crise sanitaire et s'aligner sur le nouveau plan stratégique du Groupe BPCE.

² Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.federation.caisse-epargne.fr/>

³ [Le plan stratégique 2021-2024 du Groupe BPCE](#)



La Caisse d'Épargne Loire-Centre accompagne depuis deux siècles les évolutions sociétales, fondement de son identité, empreinte territoriale et de sa solidité.

Sa politique RSE s'inscrit dans cet héritage tout en cherchant à adresser les enjeux de notre époque, selon 2 priorités :

- l'Humain
- l'Environnement



Être une entreprise et un employeur **responsable** :

Afin d'assurer une gouvernance transparente et équilibrée, notre banque a la volonté d'intégrer la RSE dans tous les organes de l'entreprise. Cela nécessite de former et régulièrement informer les différentes parties prenantes que sont notamment les membres du conseil d'orientation et de surveillance, nos administrateurs représentants de nos sociétaires mais également les managers et les

salariés de la Caisse d'Épargne Loire Centre aux enjeux environnementaux et sociétaux pour pouvoir construire et mettre en œuvre les actions qui en découlent. Cela passe également par l'élaboration et le suivi d'indicateurs RSE qui permettront, à toutes et tous au sein de l'entreprise, de mesurer en toute transparence nos actions.

En garantissant des relations et des conditions de travail responsables, la Caisse d'Épargne Loire-Centre a pour mission d'assurer l'égalité des chances et la qualité de vie au travail. Cela se traduit par la mise en œuvre de partenariats notamment avec les écoles de la région, par la sensibilisation des salariés pour favoriser la Diversité au sein de l'entreprise. Des réflexions sont en cours pour élaborer un index sur la diversité. La Caisse d'Épargne Loire Centre continue à mettre en œuvre des actions en lien avec la Charte des 15 engagements Equilibre vie au travail. De plus, la CELC œuvre pour un management responsable et solidaire par le biais d'une politique de prévention et de gestion du harcèlement et par la mise en place d'un processus d'alerte. Le développement des compétences permet également de certifier un épanouissement professionnel.

Enfin, la volonté de diminuer son empreinte carbone pour limiter l'impact environnemental nécessite d'une part d'évaluer cet impact (bilan carbone, diagnostic des consommations, etc.) et d'autre part de mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des déplacements mais également des déchets et des émissions.

Être un banquier et un acteur économique engagé :

L'exercice de nos métiers avec exemplarité se traduit par le respect d'une éthique des affaires, d'une transparence mais également d'un intérêt certain pour la satisfaction de nos parties prenantes que sont nos clients, nos fournisseurs et partenaires.... La Caisse d'Épargne Loire-Centre a à cœur également d'être exemplaire notamment dans le choix de ses propres investissements en développant une méthodologie favorisant les investissements financiers responsables.

L'encouragement de notre clientèle à une finance responsable consiste notamment à la mise à disposition d'une offre de produits et services d'épargne et de financements responsables (ISR, parts sociales, crédits verts, etc.). Cela se traduit également par l'inclusion financière des personnes les plus modestes.

Le développement de l'engagement local et l'intérêt général soutient un modèle de croissance plus local et plus durable en ayant recours à des fournisseurs locaux, des entreprises du secteur adapté et en intégrant des critères de sélection RSE. Œuvrer pour l'intérêt général fait partie des valeurs profondes de la Caisse d'Épargne Loire-Centre notamment à travers sa Fondation d'entreprise mais également de Finances et Pédagogie, association qui contribue à l'éducation financière notamment des personnes défavorisées.

Organisation et management de la RSE

La stratégie RSE de la Caisse d'Épargne Loire-Centre est portée au plus haut niveau de l'entreprise, via une direction RSE et du développement coopératif rattachée au Secrétariat Général lui-même rattaché au pôle Présidence.

Le suivi et l'animation des actions sont assurés par un collaborateur dédié, au sein de cette Direction. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de l'entreprise.

Plus globalement, la Caisse d'Épargne Loire-Centre consacre de réels moyens financiers et humains aux activités de la RSE, au-delà du collaborateur en charge du pilotage et du reporting. Ainsi, 11 collaborateurs travaillent sur des sujets liés à la RSE :

- 2 collaborateurs sur le mécénat et la philanthropie
- 1 collaboratrice en alternance
- 4 collaborateurs sur les activités de microcrédit
- 1 conseiller Finances & Pédagogie
- 1 référent handicap
- 1 correspondant mixité
- 1 correspondante Qualité de Vie au Travail

Label Lucie : gage d'une démarche d'amélioration continue



En mars 2020, la Caisse d'Épargne Loire-Centre était la première banque de la région Centre-Val de Loire à se faire labelliser LUCIE. Cette distinction est la reconnaissance de la démarche en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise sur les plans environnementaux, sociétaux et éthiques.

Consciente et déterminée à s'améliorer, elle s'est engagée dans une démarche structurante d'amélioration continue autour de 7 thématiques et 40 actions évaluées à 18 mois et 36 mois.

Maintien du label Lucie (audit à 18 mois)

Parmi celles-ci, 21 actions prioritaires ont été évaluées lors d'un audit de mi-parcours à 18 mois, qui a eu lieu en novembre 2021. Grâce au travail collaboratif de plus d'une dizaine de directions concernées, 18 actions ont pu être mises en place. Certains engagements ont été reportés à 36 mois en raison du contexte sanitaire, et viendront s'intégrer dans le nouveau plan stratégique 2022-2024.

Par la suite, le 31 janvier 2022, le Comité de labellisation a statué favorablement pour le maintien du label LUCIE et a approuvé les progrès réalisés.

Au travers des grandes actions menées, plusieurs sujets importants sont retrouvés :

- La lutte contre le harcèlement grâce à la mise en place d'une procédure de gestion des alertes et en communiquant sur ce sujet ;
- La sensibilisation à la problématique environnementale et à un comportement éco-responsable grâce à des campagnes d'écogestes ;
- Le travail avec des entreprises responsables en fixant des critères RSE dans la grille d'évaluation d'appel d'offres des fournisseurs.

La prochaine étape est l'audit final qui aura lieu en mars 2023.

2.2.3 La Déclaration de Performance Extra-Financière

2.2.3.1 L'analyse des risques extra-financiers de la Caisse d'Epargne Loire-Centre

Afin d'identifier ses enjeux extra-financiers les plus stratégiques, BPCE a mis en place en 2018 **un groupe de travail** avec des représentants des correspondants RSE des Banques Populaires, Caisses d'Epargne et des Directions métiers de BPCE : Ressources Humaines, Risques, Communication financière, Achats... ainsi que les Fédérations.

A l'issue des travaux, une cartographie des risques extra-financiers a été élaborée, qui s'est inspirée de la méthodologie d'analyse de la direction des Risques du groupe.

Cette cartographie est composée :

- D'un **univers de dix-neuf risques RSE** répartis en trois typologies : gouvernance, produits et services, fonctionnement interne et chaque risque fait l'objet d'une définition précise ;
- D'une **méthodologie de cotation de ces risques**, en fonction de leur fréquence et de leur gravité.

Depuis 2018, le groupe de travail se rencontre chaque année pour faire une mise à jour de cette cartographie.

Lors de ces ateliers, les risques extra-financiers et leurs cotations sont revues au prisme de :

- l'évolution de la réglementation,
- l'évolution de la macro-cartographie des risques groupe,
- les recommandations des auditeurs externes du reporting,
- les demandes des agences de notation et investisseurs,
- les nouveaux standards de reporting.

Pour donner suite aux travaux menés cette année, cette cartographie a ensuite été soumise aux Directions contributrices de la Caisse d'Epargne Loire-Centre et validée en Directoire.

L'analyse conduite a fait émerger douze risques majeurs auxquels la Caisse d'Epargne Loire-Centre est exposée : empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires, accessibilité de l'offre et finance inclusive, égalité de traitement, diversité et inclusion des salariés ; respect des lois, éthique des affaires et transparence de l'offre ; protection des clients et transparence de l'offre ; sécurité et confidentialité des données ; durabilité de la relation clients ; financement de la transition environnementale ; conditions de travail des salariés ; gestion de l'employabilité et de la transformation des métiers ; intégration des critères ESG dans les décisions de crédit et/ou d'investissement ; financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux.

D'autres modifications sont également présentes dans la matrice des risques extra-financiers en 2021 :

- **Le risque « Risque climatique physique, sanitaire et technologique » a été supprimé.** Il a été considéré comme un risque essentiellement opérationnel, intégré aux risques opérationnels du Groupe. Son maintien dans la matrice des risques-extra financiers n'a pas été jugé pertinent.
- **La taxonomie des impacts des risques extra-financiers a été revue.** Les impacts principaux sont désormais : environnementaux, sociaux/sociétaux, économique et réputationnel. L'objectif était de restreindre les impacts à l'univers extra-financiers.

Cartographie des risques RSE bruts de la Caisse d'Epargne Loire-Centre



Légende :

R : Impact Réputationnel / E : Impact Environnemental / S : Impact Social/Sociétal / E : Impact Economique

Définition des risques extra-financiers

Catégorie de risque	Priorité 1	Risques Extra-financiers	Définition
Produits et services	1	Relation durable client	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients
	1	Protection des clients	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client
	1	Financer les territoires	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)
	1	Financement de la Transition Environnementale	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.
	1	Risques ESG	Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement
	1	Inclusion financière	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique
Fonctionnement interne	1	Employabilité et transformation des métiers	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.
	1	Diversité des salariés	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise
	1	Conditions de travail	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés
Gouvernance	1	Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires

	1	Ethique des affaires	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.
	1	Sécurité des données	Protection de données personnelles des salariés et des clients

¹Priorité de niveau 1 = risques prioritaires

Le modèle d'affaire est présenté dans le chapitre 2.2.1.3 « Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires ».

EN TANT QUE BANQUIER ENGAGÉ

PRODUITS ET SERVICES

Risque prioritaire	Relation durable client				
Description du risque	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021	Objectif
NPS (net promoter score) client annuel et tendance	8	-1	-4	+ 9 points	5
TS-I	23	19	17	+ 4 points	30

Politique qualité

La Caisse d'Epargne Loire-Centre s'est engagée pour proposer une expérience client aux meilleurs standards du marché. 2021 se caractérise par une année d'évolution de son NPS (Net Promoteur Score) avec une évolution de 9 points.

Le programme « **simple et proche** » et « **expert engagé** » permet d'activer tous les leviers favorisant la satisfaction de nos clients :

- usage de la banque au quotidien
- en mode physique, à distance ou digital
- conseil personnalisé accompagnant les moments de vie de nos clients

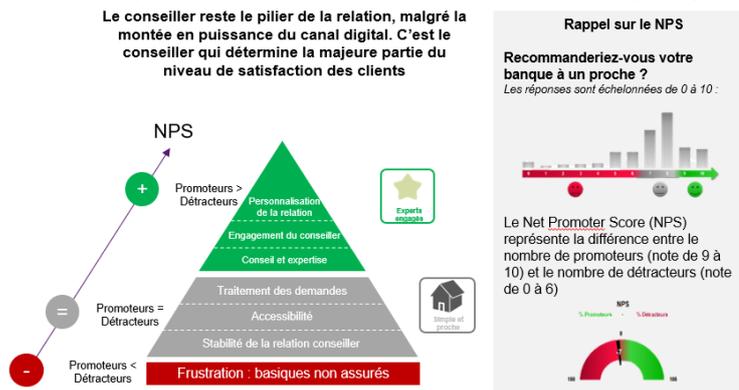
Des **outils d'écoute sur l'ensemble des marchés**, ont permis d'**interroger 100 % de nos clients une fois par an et à chaque fois qu'ils ont un contact avec leur conseiller**. Cela permet de capter la satisfaction client en temps réel et de déployer des **actions d'amélioration (expérience mobile, agence et conseiller)**.

Au total, **près de 20 millions de nos clients sont interrogés en année pleine** sur tous nos marchés au niveau du groupe. Cette satisfaction est aujourd'hui **rendue visible en temps réel sur une application mobile** pour tous les collaborateurs de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

Pour le nouveau plan stratégique BPCE 2024, des nouvelles ambitions sont posées :

- 100% des agences en NPS positifs
 - Chaque établissement dans les 4 premiers concurrents de sa région.
- Le degré de recommandation est estimé par les clients à l'aide d'une note de 0 à 10 en réponse à la question « Dans quelle mesure recommanderiez-vous la Caisse d'Epargne Loire-Centre à des parents, amis ou à des relations de travail ? ».
- La note ainsi attribuée donne la possibilité de segmenter les clients en trois groupes :
- Promoteurs (notes de 9 et 10)
 - Neutres (notes de 7 et 8)
 - Détracteurs (notes de 0 à 6)
- L'objectif est au final de calculer le Net Promoter Score (NPS) qui correspond à la différence entre les parts de clients Promoteurs (notes de 9 et 10) et Détracteurs (notes de 0 à 6).]

Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS)⁴



Risque prioritaire	Protection des clients			
Description du risque	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées en 2021 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2021.	0.7%	0.6%	NC	+16,67%

Gouvernance et surveillance des produits

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction conformité coordonne la validation des actions d'animation commerciale nationales, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte. La fonction conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures et parcours de vente, ainsi que les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et déontologiques, notamment que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins.

Protection de la clientèle

La conformité des produits et des services commercialisés par la Caisse d'Epargne LOIRE CENTRE et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à

⁴ Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT

transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulée « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a mis en place un Code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE, et qui vient utilement compléter les règles déontologiques incluses dans le règlement intérieur des établissements.

Les nouvelles réglementations relatives aux marchés des instruments financiers (MIF2) et PRIIPS (*packaged retail investment and insurance-based products* pour uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés), renforcent la protection des investisseurs et la transparence des marchés. Elles impactent le Groupe dans sa dimension de distributeur d'instruments financiers, en renforçant la qualité des parcours clients dédiés à l'épargne financière et à l'assurance :

- Adaptation des recueils de données client et de la connaissance du client (profil client, caractéristiques des projets du client en termes d'objectifs, de risques et d'horizon de placement), actualisation du questionnaire de connaissance et d'expérience en matière d'investissements financiers et du questionnaire de risques sur l'appétence et la capacité à subir des pertes par le client permettant l'adéquation en matière de conseil ;
- Adaptation des offres liées aux services et produits financiers commercialisés ;
- Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil (le cas échéant émission des alertes informant le client) ;
- Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
- Prise en compte des dispositions relatives à la transparence des frais et des charges selon la granularité exigée ;
- Elaboration de reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients ;
- Déclarations des reportings des transactions aux régulateurs et vis-à-vis du marché, obligations de best execution et de best selection ;
- Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs.

Les voies de recours en cas de réclamation

Le traitement des réclamations est organisé autour de trois niveaux successifs décrits ci-dessous :

- 1er niveau : l'agence ou le centre d'affaire en charge de la relation commerciale de proximité ;
- 2e niveau : le service relations clientèle de la banque ou de la filiale si le différend n'a pas été réglé au niveau 1 ;
- 3e niveau : le médiateur, si le différend persiste.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

Toutes les Caisses d'Epargne disposent d'un service en charge des réclamations clients.

Les échanges ou transferts de réclamations entre les services relations clientèles des banques du groupe et ceux des filiales sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais.

L'information du client sur les voies de recours

Ces voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- sur les sites internet des établissements du groupe ;
- <https://www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation>
- sur les plaquettes tarifaires
- dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations

Ce pilotage concerne en particulier les :

- motifs de plainte,
- produits et services concernés par ces plaintes,
- délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

Parmi les motifs de réclamation, nous suivons notamment des indicateurs qui peuvent être révélateurs de décalages sur l'adéquation entre le service attendu par le client et le service fourni tels que :

- L'information et le conseil : 0,7% des réclamations traitées en 2021
- Les opérations non autorisées : 1% en 2021

En 2021, 67 % des réclamations ont été traitées dans les 10 jours, le délai moyen de traitement était de 8,6 jours¹.

Délais traitement réclamations	2021	2020	2019
Délais moyen de traitement	8,6 jours	7,5 jours	8,1 jours
% dans les 10 jours	67%	75%	70%

¹ Source outils de suivi des réclamations

Analyse et exploitation des réclamations

La Caisse d'Épargne Loire-Centre analyse les réclamations afin de détecter les dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques.

L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées.

La recherche des causes à l'origine des réclamations est un axe de travail que nous développons.

Cette démarche d'amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur Internet réseaux sociaux ou les avis clients.

Risque prioritaire	Financer les territoires			
Description du risque	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)			
Indicateurs clés**	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Encours (en millions d'euros)				
Financement du logement social	310,9	328,2	327,2	-5,3%
Financement de l'ESS	137,8	137,9	123,7	-0,07%
Financement du Secteur public	2 110,8	2 046,3	2 117,9	+3,15%
Financement des entreprises TPE/PME	2 412,3	2 282,2	1 862,6	+5,7%
Production (en millions d'euros)				
Financement du logement social	49,77	57,5	22,7	-13,44%
Financement de l'ESS	14,09	23,7	15,1	-40,55%
Financement du Secteur public	300,94	371,9	330,9	-19,08%
Financement des entreprises TPE/PME	624,04	761	496,4	-18%
Part de marché des Sociétés Non Financières (SNF)*	10.37% à fin sept-2021	9.83% à fin sept 2020	9.26% à fin sept 2019	+5,49%

*SNF : Entreprises, Organismes de Logement Social, SCI et Promoteurs Constructeurs Aménageurs.

***Source : Données locales sur les 4 marchés en 2019, 2020, 2021. Les données de l'année 2019 ont été retraitées afin de conserver la cohérence des chiffres 2020.*

Financement de l'économie et du développement local

La Caisse d'Epargne Loire-Centre fait partie des principaux financeurs des collectivités locales, entreprises, des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que du logement social sur la région Centre-Val de Loire. Sa responsabilité est d'être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. Elle a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue.

Partenaire de référence de l'innovation sociale territoriale

En tant qu'investisseur sociétal, la Caisse d'Epargne Loire-Centre soutient depuis sa création les acteurs locaux qui innovent et trouvent des solutions pour répondre aux fragilités territoriales.

En qualité de premier financeur régional des acteurs de l'ESS, elle accompagne les entrepreneurs à impact social ou environnemental :

- 3 conseillers temps plein dédiés à l'ESS
- Mise en relation des entrepreneurs sociaux avec notre réseau de partenaires associatifs de l'accompagnement à la création d'entreprises (France Active, AlterIncub, Chambre régionale de l'économie solidaire (CRES)...).

Cet engagement est également traduit à travers sa politique de mécénat, elle permet l'émergence et le développement de projets d'innovation sociale. Ce soutien peut se matérialiser par une subvention, mais également par un apport de compétences.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre propose également Néo business qui est un dispositif complet pour répondre aux besoins d'accompagnement et d'investissement des start-up et des entreprises qui innovent. Cela peut se traduire par un accompagnement au financement de haut de bilan (levée de fonds), un accompagnement pour le financement des investissements, un accompagnement à l'international, des services bancaires pour faciliter le quotidien et gérer les encaissements et les paiements. En 2021, elle a ainsi accompagné 32 clients pour 16M€ (dont 9,5 M€ de PGE).

Risque prioritaire	Financement de la Transition Environnementale			
Description du risque	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers de la Caisse d'Epargne Loire-Centre			
Indicateurs clés	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
Total du Financement de la transition énergétique (en millions d'euros) ¹	110,66	44,94	6,95	+ 146,24 %
- Dont Financements de projets 100% EnR	42,77	39,96	0	+ 7,03 %
- Dont « Offre Prêts Green »	67,89	5,04	6,95	+ 1 247,02 %
Total de l'encours des fonds ISR commercialisés en €	286,8	225,7	68	+27,07 %

¹Pour 2021 le périmètre retenu est celui du plan stratégique BPCE 2024 et afin d'intégrer les nouvelles offres déjà mises en marché en 2021.

Le KPI comprend les prêts PTZ et prêts complémentaires associés (dossier avec un PTZ), les ECOPTZ, les prêts consommations (prêts travaux DD, prêts rénovation énergétiques, prêt auto-DD) et les financements de projets 100% EnR.

Les changements concernent :

- L'insertion dans cet indicateur les dossiers financés avec un PTZ ; le montant correspond à la somme du PTZ et du/des prêts complémentaires. En effet les PTZ sont des prêts réglementés qui permettent aux ménages de financer une partie de leur logement neuf (par définition performant puisqu'aux normes RT2012) ou ancien éco-conditionné. Les Prêts à Taux Zéro et les prêts complémentaires adossés représentent 57 397 476,82 euros en 2021.
- L'intégration d'un nouveau prêt consommation : prêt rénovation énergie

Les financements en prêt consommation peuvent être utilisés pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur la maison du client.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre travaille à l'intégration de la RSE au cœur même de son offre de service et de financement. Ses encours de financement de la transition énergétique s'élèvent à 137 444 000 euros⁵.

Dans le cadre du projet stratégique Groupe, elle se fixe comme objectifs de :

- Proposer une offre d'épargne et de placements permettant de protéger et de faire fructifier le capital de ses clients vers des activités économiques durables ;
- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale par une offre de financements et de services adaptée aux enjeux techniques et économiques
- Répondre aux besoins de financement de porteurs de projets à forte valeur ajoutée environnementale et sociale ;
- Gérer les risques et opportunités liés aux transitions énergétiques, climatiques et écologiques.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre se mobilise pour maîtriser les marchés de la transition énergétique et en saisir les opportunités. Pour cela, elle s'inscrit dans des réseaux de partenaires impliqués sur le sujet tels que :

- L'ADEME
- GRDF
- EDF
- Syndicat des Energies Renouvelables

Elle s'appuie également sur les travaux stratégiques et opérationnels du Groupe BPCE qui développe les outils nécessaires pour répondre aux enjeux de transition environnementale de ses clients. Ainsi des actions d'acculturation, de formation, des offres et partenariats spécifiques sont proposés sur les principaux marchés (Particuliers, Entreprises, Immobilier, énergies renouvelables...)

Ce travail a également permis de restructurer la vision du groupe autour de 5 filières majeures de transition environnementale.

 Rénovation énergétique	Accompagnement et financement des travaux énergétiques de nos clients sur l'ensemble des marchés
 Energies renouvelables	Accompagnement du développement des projets d'énergies renouvelables dans les territoires
 Mobilité	Accompagnement du marché des infrastructures et de l'équipement collectifs ainsi que de la mobilité verte des particuliers et entreprises
 Entreprises en transition	Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs activités face aux enjeux environnementaux
 Offre écocitoyen	Développement d'offres vertes à destination de nos clients « écocitoyens » : épargne et assurance, monétique, banque au quotidien

La diversité de ses expertises et de ses implantations permet d'accompagner les projets de dimension locale, nationale mais aussi internationale en lien notamment avec Natixis. Elle s'est concentrée sur 4 filières majeures que sont :

- Le photovoltaïque
- L'éolien
- La méthanisation
- La biomasse

En 2021, les travaux conduits par le Groupe BPCE ont permis de fixer un objectif ambitieux et structurant dans le cadre de son projet stratégique : Augmenter l'encours de financement des secteurs de transition environnementale de la banque de détail de 12 milliards d'euros sur les secteurs de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables et de la mobilité verte.

Les solutions aux particuliers

La Caisse d'Épargne développe une gamme de « prêts verts » destinés aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques, ou permettre la rénovation énergétique des logements.

Crédits verts : production en nombre et en montant (Source données locales)

	2021		2020		2019	
	Encours (M€)	Nombre	Encours (M€)	Nombre	Encours (M€)	Nombre
Eco-PTZ	3,78	312	2,42	206	1,69	146
Prêt à Taux Zéro*	57,40	718				
Prêt rénovation énergie	1,49	126				
Prêt travaux DD	2,76	199				
Prêt auto DD	2,46	188				

*les prêts complémentaires adossés aux PTZ sont inclus dans les encours et dans le nombre de dossiers

Épargne verte : production en nombre et en montant (Source données locales)

	2021		2020		2019	
	Encours (M€)	Nombre (stock)	Encours (M€)	Nombre (stock)	Encours (M€)	Nombre (stock)
Livret de Développement Durable	37,5	9 299	39,8	6 799	35,2	6 487

Les projets de plus grande envergure

La Caisse d'Épargne Loire-Centre accompagne ses clients BDR (banque des décideurs en région) : collectivités, entreprises, logement social, économie sociale..., dans leurs projets environnementaux, en leur apportant son expertise, des solutions de financements adaptés, fonds dédiés, ou des offres de services clefs en main.

Pour les projets de plus grande envergure nécessitant des ressources financières significatives, tels que l'éolien, le biogaz ou la biomasse, la Caisse d'Épargne peut bénéficier du savoir-faire de Natixis qui intervient dans des projets publics comme privés, via ses activités de financements ou de crédit-bail (notamment au travers de sa filiale Natixis Energéco, spécialisée dans le financement des énergies renouvelables).

Elle a notamment arrangé le financement/financé intégralement dans l'année 8 projets à hauteur de 42 772 k€ pour une puissance totale de 116 Mwh et 2 065 Nm³. Outre les énergies renouvelables matures, la Caisse d'Épargne Loire-Centre souhaite répondre aux besoins de ses clients sur des projets plus récents comme ceux issus de la filière méthanisation.

Pour exemple :

Bioénergie 123 : financement d'un portefeuille de 3 centrales de méthanisation greenfield en injection d'une puissance totale de 750 Nm³ dont 1 sur le territoire de la Caisse d'Épargne Loire-Centre : 29 890 k€ de capex financés à hauteur de 22 306 k€ par dette bancaire dont 4 029 k€ pour la CELC qui est co-arrangeur de la dette et agent du crédit.

Finance solidaire et investissement responsable

Au-delà de leur activité de financement de l'économie locale, les Caisses d'Epargne proposent plusieurs produits d'investissement socialement responsable (ISR), afin de répondre aux attentes des clients soucieux de l'impact de leurs décisions d'investissement. Il s'agit notamment de la gamme de placements responsables gérée par Mirova, filiale de Natixis Asset Management, pionnier de l'ISR en France, qui regroupe des fonds responsables thématiques et solidaires. Les labels Finansol⁶, TEEC⁷ (Transition Energétique et Ecologique pour le Climat) et ISR attribués à certains de ces fonds témoignent de la qualité de cette gamme.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre a distribué auprès de ses clients des fonds ISR⁸ et solidaires pour un montant de 47,9 millions d'euros en 2021, parmi une gamme de 60 fonds ISR/ESG.

Fonds ISR et solidaires

(Encours au 31/12 des fonds commercialisés par la Caisse d'Epargne)

Le reporting réalisé par Natixis Investment Manager pour l'épargne financière (OPC et produits structuré) intègre la notion de produits article 8 et 9 c'est-à-dire intégrant des critères de durabilité au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure).

Encours en €uros

TOTAL		détail art 8 & 9	
Global encours NIM	dont art 8 & 9	Encours OPC monétaire 8 & 9	Encours OPC 8 & 9 MLT
1 018 460 346	286 827 415	21 305 781	265 521 634

Collecte en €uros

TOTAL		détail art 8 & 9	
Global collecte brute NIM	dont art 8 & 9	collecte brute OPC monétaire 8 & 9	collecte brute OPC 8 & 9 MLT
150 262 655	47 939 934	13 636 016	34 303 919

⁶ LABEL FINANSOL : assure aux épargnants de contribuer réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale comme la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable...) et le développement économique dans les pays du Sud.

⁷ LABEL TEEC : garantit l'orientation des investissements vers le financement de la transition écologique et énergétique. Il a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

⁸ LABEL ISR : permet d'indiquer aux épargnants les produits ISR répondant à son cahier des charges. Ce cahier des charges exige non seulement la transparence et la qualité de la gestion ISR mais demande aussi aux fonds de démontrer l'impact concret de leur gestion ISR sur l'environnement ou la société par exemple

Fonds Communs de Placement Entreprise solidaires - FCPE
(Encours fin de mois des fonds commercialisés par la Caisse d'Epargne)

	2021	2020	2019
Avenir Mixte solidaire, CAP ISR Actions Europe, CAP ISR Croissance, CAP ISR Mixte solidaire, CAP ISR Monétaire, CAP ISR Oblig euro, CAP ISR Rendement, Impact Actions Emploi solidaire, Impact ISR Dynamique, Impact ISR Equilibre, Impact ISR Monétaire, Impact ISR Oblig Euro, Impact ISR Performance, Impact ISR Rendement solidaire, Sélection Mirova Europe Environnement, Sélection Dorval Global conviction	21,5 M€	17,4 M€	14,3 M€

Risque prioritaire	Risques ESG				
Description du risque	Non intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021	Objectif
Scoring des investissements obligataires du portefeuille pour comptes propres de la CELC	B-	B-	NC	NC	
Montant de l'encours des Prêts à Impact*	11,8M€	NC	NC	NC	

* **Présentation du prêt à impact :**

Le produit Prêt à Impact est un crédit **dont le taux d'intérêt effectif est indexé à la performance extra-financière du client** qu'elle soit environnementale ou sociale.

Si le client **atteint ou dépasse l'objectif de performance sociale ou environnementale** fixé en commun accord avec la CE à la mise en place du crédit, celui-ci **bénéficiera d'une bonification de taux accordée sous la forme du versement d'une partie des intérêts perçus** à chaque date d'anniversaire du prêt.

A contrario, si l'objectif de performance sociale ou environnementale fixé entre la CE et le client n'est pas atteint, **c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'appliquera** (sans pénalité et sans bonification).

Dans le cadre des négociations entre le Chargé d'Affaires et son client, il pourra être convenu **qu'une partie ou la totalité de la bonification soit reversée à une association** en lien avec la thématique sociale et environnementale.

Cette option sera intégrée dans le contrat de prêt. Il s'agit d'un engagement du client qui fera l'objet d'une convention tripartite (bailleur social, association, Caisse d'Epargne).

Excellent			Good			Medium			Poor		
A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	D-
3,75 <= 4,00	3,50 < 3,75	3,25 < 3,50	3,00 < 3,25	2,57 < 3,00	2,50 < 2,75	2,25 < 2,50	2,00 < 2,25	1,75 < 2,00	1,50 < 1,75	1,25 < 1,50	1,00 < 1,25

A ce jour, aucun émetteur n'a obtenu la note A+ ou A. Seuls 2 acteurs des énergies renouvelables ont obtenu la note A- (italien et norvégien).

Depuis début 2020, la Caisse d'Epargne Loire-Centre réalise une analyse ESG de ses investissements obligataires via un scoring élaboré en interne. En effet, la Direction des Activités Financières a mis en place fin 2019 une note ESG allant de 0 à 100, 100 étant la meilleure note, sur l'ensemble des investissements obligataires de son portefeuille. Afin de constituer ce scoring, plusieurs données étaient extraites de Bloomberg :

- Le Score RobecoSAM, fondé sur les réponses fournies au questionnaire développé par RobecoSAM pour évaluer la durabilité des entreprises ; une pondération des différents items est mise en place pour tenir compte du secteur d'activité afin de refléter l'importance relative des thèmes de durabilité au sein de chaque secteur ;
- Les scores en matière d'Environnement, de Société et de Gouvernance de Sustainalytics, qui consistent en un classement des entreprises dans chacun des trois thèmes de l'ESG.

À la suite d'une décision du Comité Financier, le score calculé par la CELC surpondérait le critère Environnement.

Ce scoring interne était utilisé pour classer les différentes sociétés en portefeuille mais aussi étudié pour tout nouvel investissement, dans une logique d'amélioration du score global du portefeuille.

Cependant, suite à l'arrêt de la contribution de l'indice Sustainalytics au cours de l'année 2021, le scoring interne ne pouvait donc plus être calculé, seules les données extra-financières ISS ESG fournies par BPCE ont donc été utilisées sur la seconde partie de l'année.

Les indicateurs fournis par BPCE sont notamment ceux de l'agence de notation extra-financière ISS ESG, à savoir : le rating ESG (performance ESG absolue selon les critères de ISS-ESG), le décile ESG (performance ESG relative des émetteurs au sein de leurs secteurs respectifs) et la performance ESG.

La Caisse d'Épargne Loire-Centre s'est fixé comme objectif de maintenir la notation du portefeuille B-.

La Caisse d'Épargne Loire-Centre s'inscrit dans les dispositifs déployés par le groupe BPCE décrits ci-dessous.

Intégration de critères ESG dans les politiques sectorielles crédits groupe

Dès 2018, la politique des risques globale du groupe intègre la prise en compte des risques ESG et notamment les risques liés au changement climatique. Cette politique majeure est déclinée dans les établissements et au niveau central dans les politiques sectorielles (les risques climatiques sont mis à jour depuis 2019 à chaque revue).

Depuis 2020, chaque secteur de la nomenclature du groupe fait l'objet d'une analyse des facteurs ESG, permettant d'identifier les secteurs à enjeux forts.

Cette revue sectorielle des risques ESG a été réalisée par le Cokéfia (Comité des Risques Extra-Financiers) composé des équipes de la RSE et des Risques climatiques tout au long de l'année 2021. La notation du CoREFI a permis une classification sectorielle validée ensuite par le Comité de Veille sectorielle, valable dans l'ensemble des entités du groupe.

Méthodologie ESG

Le Pôle Risques Climatiques du Groupe BPCE a développé une méthodologie ESG permettant d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans l'analyse des risques jusqu'à l'octroi de crédit. Cette méthodologie a été validée par le Comité des Normes et Méthodes le 12 juin 2020 et adaptée à l'analyse des politiques sectorielles et peut aussi être utilisée pour des analyses individuelles

Elle se décompose en 5 volets :

- Une **note de contexte** : Présentation des enjeux ESG du secteur et des réglementations françaises et européennes
- Des **recommandations et points d'attention** : Mise à disposition d'un tableau synthétisant les vulnérabilités du secteur au regard des critères ESG :
 - (i) Risques climatiques physiques
 - (ii) Risques climatiques de transition
 - (iii) Risques liés à la perte de biodiversité ou portant atteinte à l'écosystème
 - (iv) Risques sociaux et sociétaux
 - (v) les Risques de gouvernance.
- Des **indications** quant à l'adhésion aux conventions, standards nationaux ou internationaux : Cette partie regroupe les indicateurs, les normes, les labels et les standards en vigueur sur le secteur analysé.
- Une **note extra-financière** des principales contreparties du secteur financées par les établissements et filiales accompagnée d'une analyse provenant de ces agences.
- Une prise en compte de la **Taxonomie Européenne**

Début 2022, un questionnaire portant sur la stratégie durable du client est expérimenté par 8 établissements pilotes (BPGO, BPMED, CCO, BPOCC, CEAPC, CEBPL, CELC et CELR) afin d'évaluer son opérationnalité. Les éléments

évalués seront de mesurer le niveau d'appropriation et d'adhésion des chargés d'affaires, valider le processus du questionnaire et obtenir des retours d'expérience. La caisse d'épargne Loire-Centre a choisi de tester ce questionnaire auprès de la clientèle entreprise du centre d'affaire grands comptes.

Une filière risques climatiques au sein du Groupe BPCE a été organisée au printemps 2020 avec la participation de la Responsable du département Coordination et Risques Transverses, rattachée à la Direction des Risques de la Caisse d'Épargne Loire-Centre.

Le rôle du correspondant est de :

- Suivre l'actualité des travaux coordonnés chez BPCE pour le compte du groupe afin d'être en mesure de les mentionner auprès du DRC de l'établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes.

Par exemple : participation du groupe au stress test ACPR ou à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA.

- Être le relai local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner et permettre en interne les échanges et les mise en place des dispositifs
- Être informé des évolutions réglementaires et échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements.
- Répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

Au travers d'une newsletter mensuelle, d'évènements trimestriels et de journée nationale, l'objectif est d'harmoniser les pratiques tout en conservant une souplesse d'application locale aux règles groupe.

La Filière Risques climatiques a été réunie pour la 3ème fois en septembre 2021.

Formation des collaborateurs à l'approche ESG

Il s'agit d'accompagner au changement les collaborateurs afin de faciliter l'intégration de notions parfois nouvelles. Le Climate Risk Pursuit est une déclinaison du Risk pursuit, **quiz de sensibilisation aux risques bancaires** rassemblant 200 questions sur 4 thèmes (risques de crédit, financiers et non-financiers et environnement bancaire) à destination des collaborateurs des Banques Populaires, Caisses d'Épargne et filiales.

Cet outil de formation interactif et ludique a été développé par le Groupe BPCE et vise à sensibiliser tous les collaborateurs du groupe aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Il est accessible sur la plateforme de formation du groupe et est obligatoire pour les « preneurs de risques matériels (MRT) ».

A fin novembre 2021, plus de 32.000 collaborateurs du Groupe BPCE se sont inscrits à ce module (+77% vs 2020) et plus de 15.000 ont validé leur statut d'apprenant). En 2021, 5 collaborateurs de la CELC ont suivi cette formation à titre de pilote.

Une formation plus poussée sur les risques climatiques est en cours de développement. Sous forme de cours en ligne, elle s'adressera également à l'ensemble des collaborateurs et plus spécifiquement à la filière Risques et Engagement.

Risque prioritaire	Inclusion financière				
Description du risque	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021	Objectif
Production brute OCF (offre spécifique clientèle fragile en nombre) et évolution annuelle du stock*	1 018 + 202	1 015 + 339*	1 880 +1 310*	+0,3% +4,6%	Maintien d'une progression régulière du nombre de clients détenant l'OCF
Taux d'équipement OCF	25%	26,17%	NC	-4,47%	

*les évolution 2019 et 2020 ont été recalculées sur la base du nombre de clients détenteurs d'OCF.

Accompagner les clients en situation de fragilité financière

Les Caisses d'Epargne identifient leurs clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base de l'un des quatre critères ci-dessous :

- **Critère 1** : au moins 15 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant trois mois consécutifs et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période de trois mois, égal à trois fois le SMIC net mensuel ;
- **Critère 2** : au moins 5 frais d'incidents ou d'irrégularités pendant un mois et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période d'un mois égal au SMIC net mensuel ;
- **Critère 3** : pendant 3 mois consécutifs, inscription d'au moins un chèque impayé ou d'une déclaration de retrait de carte bancaire, au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiements de chèques (FCC) ;
- **Critère 4** : recevabilité d'un dossier déposé auprès d'une commission de surendettement en application de l'article L. 722-1 du code de la consommation.

Au 31 décembre 2021, 18 153 clients de la Caisse d'Epargne Loire-Centre étaient identifiés en situation de fragilité financière, soit une augmentation de 9,5%. Cette évolution résulte principalement de l'application pendant 3 mois du bénéfice du plafonnement des frais d'incidents mis en œuvre en 2021. Afin de mieux accompagner ces clients, une formation sous forme de classe virtuelle est dispensée aux nouveaux conseillers : 188 collaborateurs ont été concernés en 2021. En effet la gestion de la relation commerciale avec les clients fragiles est maintenue en totalité en agence.

Les clients fragiles identifiés se voient proposer par courrier de souscrire à l'Offre à la Clientèle Fragile (OCF) et ainsi de bénéficier :

- D'une offre complète de services bancaires au quotidien facturée à un tarif maîtrisé de 2 euros par mois,
- D'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16.50 €/mois,
- Et du plafonnement spécifique des commissions d'intervention, par opération, prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2021, 4 540 clients de la Caisse d'Epargne Loire-Centre détenaient cette offre, en augmentation de 4,6% par rapport à l'année précédente.

Au 31 décembre 2021, le taux d'équipement à l'Offre à la Clientèle Fragile est de 25% versus 26,17% en 2020. Les clients identifiés fragiles qui ne souhaitent pas souscrire l'OCF bénéficient néanmoins d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 25 €/mois.

De plus, elle s'engage également en faveur de l'inclusion financière. Au 31 décembre 2021, 1 733 clients particuliers étaient des services bancaires de base (offre SBB). A cet égard, le dispositif prévoit une information annuelle des bénéficiaires de la procédure de droit au compte qui se voient proposer un entretien en vue de l'examen de l'adaptation éventuelle de l'offre services bancaires de base dont ils bénéficient.

Prévention du surendettement

Un dispositif complet est en place qui comprend l'élaboration, par BPCE, d'un outil de scoring dit prédictif destiné à identifier plus en amont les clients présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Les clients ainsi détectés se voient proposer un rendez-vous avec leur conseiller.

S'impliquer auprès des personnes protégées

En France, 800 000 majeurs bénéficient d'une mesure de protection juridique ou sociale décidée par un juge des tutelles. Ces mesures, graduées en fonction du degré d'autonomie de la personne impliquent les banques à travers la gestion des comptes et du patrimoine de ces clients, en liaison avec leur représentant légal.

Le réseau des Caisses d'Epargne est leader sur ce segment de clientèle réparti sur l'ensemble du territoire, des experts dédiés aux personnes protégées proposent des offres répondant à leurs besoins spécifiques, (par exemple carte bancaire de retrait sécurisé). Le représentant légal bénéficie également d'un service en ligne offrant une gamme de services de tenue de compte de la personne protégée.

La Caisse d'Epargne édite également des guides pratiques à destination des curateurs et tuteurs familiaux ainsi qu'une lettre d'information sur les sujets concernant l'environnement des personnes vulnérables.

Fin 2021, la Caisse d'Epargne Loire-Centre gère 16 370 comptes de majeurs protégés en lien avec 433 associations tutélaires ou gérants privés. Ceux-ci nous confient 112 millions d'euros de dépôts et 429 millions d'euros d'épargne*. Les mesures de protection concernent 94% de majeurs protégés et 6% de mineurs protégés.

**Total des dépôts et de l'épargne confiés par les associations tutélaires (tutelles professionnelles) et les gérants privés (tutelles familiales).*

Microcrédit

En 2021, les Caisses d'Epargne continuent d'être un acteur majeur du microcrédit personnel en développant des offres innovantes,

Les associations **Parcours confiance** sont des dispositifs dédiés aux souscripteurs de microcrédit. 50 conseillers se consacrent à cette activité sur l'ensemble du territoire avec plus de 600 partenaires mobilisés pour accompagner les emprunteurs.

Véritable plateforme de services, l'association Parcours Confiance Loire Centre propose un suivi individualisé incluant un diagnostic approfondi, une offre bancaire adaptée (notamment le microcrédit) et le service de partenaires. Parcours Confiance comptait à fin 2021 une équipe de 3 conseillers dédiés. Ce dispositif permet d'accompagner des personnes n'ayant pas accès au crédit classique et répond ainsi aux enjeux d'inclusion financière.

Pour favoriser l'inclusion numérique, la Caisse d'Epargne Loire-Centre a mené une expérimentation en tissant un partenariat avec Orange afin de proposer une offre d'accès et équipement à internet à prix coûtant et des ateliers numériques gratuits.

Le microcrédit professionnel, quant à lui, est octroyé directement en agence. Il bénéficie d'un accompagnement par des réseaux d'accompagnement spécialisés principalement France Active, Initiative France et BGE.

Parcours Confiance **accompagne** les personnes en situation de **précarité** et/ou d'**exclusion bancaire** pour les aider à réaliser leurs projets de vie :

- Etudiants boursiers, salariés
- Intérimaires, CDD, temps partiels
- Bénéficiaires des revenus CAF/ MSA
- Bénéficiaires de Pôle Emploi
- Retraités avec de faibles pensions
- Personnes inscrites en Banque de France

Avant tout refus de financement d'un client, solliciter Parcours Confiance si le dossier est éligible (objet, montant,...).



Mise à disposition d'une offre bancaire adaptée :

- **bancarisation** (Offre client fragile, carte avec interrogation de solde,...)
- microcrédit personnel de **300 à 3000 €** sur 6 à 48 mois
(possibilité jusqu'à 60 mois et 5 000 € sur étude de dossier)

Les différents objets de financement :

Le bénéficiaire d'un microcrédit fera obligatoirement l'objet d'un **accompagnement budgétaire**.

A ce titre la **domiciliation des ressources** à la Caisse d'Epargne Loire Centre sera demandée.

Dans tous les cas un **projet de vie doit être présenté** en respectant les règles d'éligibilité définies par le Fonds de Cohésion Sociale géré par la BPI (insertion socio-professionnelle) :



- Permis de conduire
- Récupération de points
- Moyen de locomotion
(achat ou réparations)



- Habillement spécifique
- Formation non prise en charge par les dispositifs en place
- Bilan de compétence



- Frais de santé
- Frais liés à la dépendance



- Frais d'agence
- Dépôt de garantie (après sollicitation des aides du fonds de solidarité logement)
- Déménagement
- Aménagement et équipement ménager du logement (1ere nécessité)
- Remplacement de chauffage

Microcrédits personnels et professionnels (Production en nombre et en montant)

	2021		2020		2019	
	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre
Microcrédits personnels	960	283	947	300	1 544	512
Microcrédits professionnels agence garantis par France Active	2 997	91	2 065	59	2 723	75

Education financière

Depuis sa création en 1957, l'association Finances & Pédagogie est soutenue par les Caisses d'Epargne. Grâce à ce partenariat, l'association emploie aujourd'hui 24 collaborateurs en région, qui mettent en œuvre un programme pédagogique sur toutes les questions d'argent. Ce projet d'éducation financière est principalement dédié à l'apprentissage des jeunes et à leur insertion, l'information des personnes en situation de fragilité économique et financière, la formation des professionnels de l'action sociale qui soutiennent ces populations.

L'objectif est non seulement d'accompagner ces publics sur des sujets récurrents ayant trait à la relation à l'argent (gérer son budget, relation à la banque, savoir parler d'argent, anticiper les projets de vie...) mais aussi de répondre à de nouveaux enjeux : argent digital, développement durable, reconversion professionnelle, création de son activité...

Face aux conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale, l'association a naturellement élargi et adapté ses actions à toutes les cibles de population fragilisées par la crise en mobilisant largement de nouvelles méthodes d'intervention à distance.

En 2021, ce sont près de 80 interventions qui ont ainsi été réalisées auprès d'environ 778 stagiaires. Ont été notamment concernés :

- 65 jeunes relevant des établissements scolaires et des centres de formation ;
- 80 jeunes effectuant leur service national universel ;
- 60 personnes accompagnées par des structures de l'économie sociale et solidaire ou autres organismes sociaux ;
- 50 adultes grand public pour des ateliers numériques ;
- 523 jeunes dans les missions locales et écoles de la deuxième chance.



Actions de sensibilisation



Organisme de formation

L'ASSOCIATION S'APPUIE SUR DES VALEURS ET DES PRINCIPES QU'ELLE PLACE AU CŒUR DE SON MÉTIER

Une forte implication auprès des **partenaires**, conjuguée à une profonde **exigence de qualité** ;

Une **expertise bancaire** appuyée sur une **pédagogie active** pour donner des **repères** nécessaires à une **bonne maîtrise de l'argent** ;

Une capacité à **s'adapter à des publics très divers**, grâce à ses modes d'intervention, et ses outils pédagogiques

Une action reposant sur des principes de **transparence et de neutralité**.

Thématique : argent dans la vie, gestion du budget, prévention du surendettement, etc. 

Tout public : *Amener chacun à mieux vivre l'argent*

Secteur de l'Economie Sociale et Solidaire



Sensibiliser - Informer

Accompagner - Former

Public jeune (16/25 ans) : Missions Locales, dispositif Garantie jeunes, Ecole de la 2ème chance, etc.

Public adulte : Structures, chantiers, jardins d'insertion

Secteur éducatif



Responsabiliser - Eduquer

Public jeune (10/25 ans)

Finances & Pédagogie labellisée EDUCFI*

*EDUCFI : agrément du ministère de l'Education Nationale au titre d'association éducatives complémentaires de l'enseignement public

Entreprises publiques et privées



Informier - Former

Tout public



Toutes les actions ainsi réalisées se veulent être des réponses concrètes aux enjeux actuels d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement. Les interventions de l'association s'organisent autour d'ateliers/formations qui combinent acquisition des connaissances théoriques et mise en application avec un apprentissage par le faire et une approche ludique.

3 thématiques principales ont été traitées en 2021 :

- 68 interventions concernent les questions sur le budget et l'argent dans la vie ;
- 35 interventions réalisées sont en lien avec la banque et les relations bancaires ;
- et 4 sont liées aux questions sur le crédit et le surendettement.

Nb : le total dépasse les 80 interventions car plusieurs thématiques peuvent être abordées lors d'une même intervention

Finances et Pédagogie déploie son action en lien avec plus de 600 partenaires publics, privés et associatifs répartis sur tout le territoire.

L'impact des confinements et restrictions sanitaires successifs a été lourd en 2020 et 2021 (-30% de sessions). Le second semestre 2021 marque le retour à une activité soutenue en réponse à une demande forte de la part des partenaires.

L'association se fixe pour objectifs d'innover tant dans ses méthodes pédagogiques, conférences grand public à partir d'un catalogue de formation étendu, actions vers les aidants, les sportifs... Elle continuera à créer de

nouveaux outils d'apprentissage comme des applis. Il s'agit ainsi d'être proactif au côté des publics frappés par la crise.

Pour en savoir plus : <https://www.finances-pedagogie.fr/les-formations>

Accessibilité financière

Des agences proches et accessibles

Depuis l'origine jusqu'à aujourd'hui, les Caisses d'Épargne se sont développées localement, au cœur des territoires, une des clefs de leur réussite. Fin 2021, la Caisse d'Épargne comptait, ainsi 70 agences en zones rurales et 7 agences en quartiers prioritaires de la politique de la ville⁹.

La Caisse d'Épargne Loire-Centre s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 96,3 % des agences remplissent cette obligation.

Réseau d'agences

	2021	2020	2019
Réseau			
Agences, points de vente, GAB hors site	188 agences physiques + 1 @agence + 7 GAB hors site	192 agences physiques + 1 @agence + 8 GAB hors site	194 agences physiques + 1 @agence + 8 GAB hors site
Centres d'affaires	9	5	5
Accessibilité			
Nombre d'agences en zone rurale	70	69	69
Nombre d'agences quartier prioritaire de la Ville	7	5	5
Agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005)	96,3 %	92,19 %	90,70 %

La Caisse d'Épargne Loire-Centre a mis en place des dispositifs pour les malvoyants :

- tous les GAB sont équipés de clavier avec les fonctions en braille permettant de retrouver les touches,
- site internet accessible aux personnes malvoyantes ;
- mise en place de relevés de compte en braille à la demande du client
- les clients peuvent se connecter au WIFI dans nos agences et accéder ainsi à l'ensemble des solutions digitales.

⁹ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d'un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le géoportail.gouv.fr.

2.2.3.3 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne

FONCTIONNEMENT INTERNE				
Risque prioritaire	Employabilité et transformation des métiers			
Description du risque	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021
Nombre d'heures de formation/ETP	53.6	45.5	57.41	+12.75%
Effectifs au 31/12 de chaque année*	1609 CDI + 91 CDD	1632 CDI + 50 CDD	1626 CDI + 53 CDD	+1,07 %

*l'effectif concerne ici uniquement les salariés en CDI et en CDD au 31/12 de l'année

Développer l'employabilité des collaborateurs

La transformation des activités et des métiers au sein du Groupe BPCE implique un accompagnement renforcé des salariés pour leur permettre de développer les compétences nécessaires à leur évolution. Cela concerne tant les compétences nouvelles à développer, que les compétences qui méritent d'être renforcées en vue de faciliter le parcours professionnel des salariés. Dans ce contexte, l'investissement consacré à la formation reste central pour faire de cet accompagnement un axe fort de la politique de la Caisse d'Epargne Loire-Centre en faveur de l'employabilité de tous ses salariés.

Favoriser le développement des compétences

La Caisse d'Epargne Loire-Centre mobilise les ressources et dispositifs nécessaires pour favoriser la montée en compétence de ses collaborateurs, les accompagner dans l'évolution de leur métier et concourir ainsi au développement de leur employabilité.

Au travers d'une politique de formation active et diplômante, la Caisse d'Epargne Loire-Centre témoigne de son ambition à garantir à ses salariés employabilité et mobilité, tout au long de leur parcours professionnel. L'offre de formation profite ainsi à leur perfectionnement continu, notamment dans les métiers commerciaux, où la clientèle est en demande de conseils personnalisés de plus en plus pointus.

En 2021, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à 5.5 %. La Caisse d'Epargne Loire-Centre se situe ainsi au-delà de la moyenne du secteur, autour de 4 %¹⁰ et de l'obligation légale de 1 %. Cela correspond à un volume de 90 733 heures de formation et 98% de l'effectif formé.

Le plan de développement des compétences a été réalisé au-delà des attendus grâce à la poursuite de la transformation des modalités pédagogiques.

Cette transformation et le contexte sanitaire ont limité les formations présentielles à 7% du nombre de jours de formation.

En 2021, le plan de formation a été déployé à hauteur de 12 962 jours pour 10 890 jours prévus.

Les classes virtuelles représentent 54% des jours, les @ learning 38 % et le présentiel 7 %. Alors que les modalités pédagogiques ont radicalement évolué, le taux de satisfaction à chaud des formations est de 83,36% et reste stable par rapport aux années précédentes.

¹⁰ Enquête annuelle de l'AFB sur l'investissement formation de septembre 2019

2021 a vu se poursuivre la transformation des supports de présentiel en distanciel ; 75 collaborateurs ont animé des formations ce qui a créé une vraie communauté de formateurs internes.

Avec la mise en place de la charte du télétravail, des formations sur le management hybride ont été mises en oeuvre. Des conférences en visio intitulées « les vendredis du management » ont été organisées pour faire vivre la communauté des managers.

En parallèle, le département Développement des compétences a accompagné les grands projets :

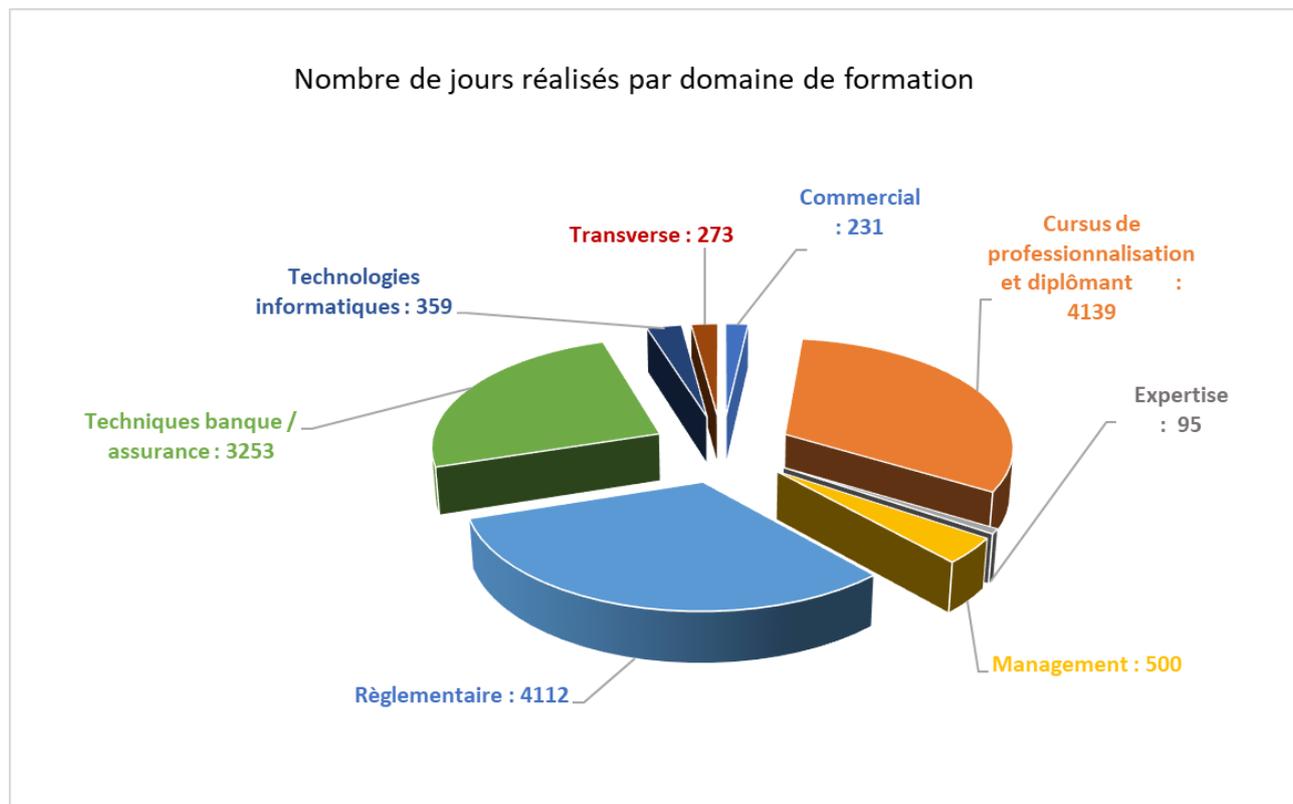
- La poursuite de la Directive Distribution d'Assurance (DDA) - 15 h pour les collaborateurs concernés de la DCI 7 heures et celle du Dispositif d'évaluation des connaissances (DEAC) d'une durée de 3 à 4h pour les collaborateurs concernés.
- L'utilisation plus importante du compte personnel de formation en permettant encore plus de formations diplômantes Bachelor Pro et Bachelor conseiller patrimonial agence.
- La poursuite du Bachelor Omnicanal en lien avec l'Ecole supérieure de la banque pour préparer au métier de Chargé de clientèle.

Nombre d'heures de formation par ETP

	2021	2020	2019
Nombre d'heures / ETP	51.3	45.5	57.41

Le nombre d'heures de formation par ETP a progressé en 2021.

Répartition du nombre de collaborateurs CDI par domaine de formation sur l'année 2021



Des passerelles entre les métiers et une dynamique de mobilité

Le Groupe BPCE, à travers sa politique de formation, de mobilité, ainsi que ses outils RH JUMP et MEET & MOVE, permet aux salariés qui le souhaitent de construire un projet de passerelle vers un métier différent au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Caisse d'Épargne Loire-Centre met à la disposition de ses salariés les outils et moyens favorisant l'exercice de la mobilité.

Sur le plan individuel, les entretiens RH orientés carrière sont mis en œuvre aux moments clés de la vie du salarié (période d'essai, un an après l'arrivée, fin de période probatoire, analyse de candidature, retraite). La campagne des entretiens professionnels de bilan s'est poursuivie en 2021, permettant ainsi aux équipes RH d'accompagner les salariés dans la construction de leur projet professionnel.

Sur le plan collectif, une campagne d'appréciation des compétences a été menée en 2021 ainsi qu'une campagne d'entretiens professionnels périodiques.

Une campagne de révision salariale a également été conduite. Un nouvel outil appelé "Click and Talent" a été déployé à cette fin permettant de gagner en efficacité et en transversalité avec les managers.

Ces actes de gestion de carrière se sont traduits par :

- 127 promotions
- Plus de 170 mobilités (changements de fonction et/ou géographique)
- A noter que le système de classification, mis en place en 2017, a permis 57 promotions dans l'emploi soit près de 44% du total des promotions

Pour chaque évolution d'organisation, les équipes RH accompagnent les directions dans la définition des nouveaux emplois et dans l'accompagnement et la gestion de carrière des salariés concernés.

Risque prioritaire	Diversité des salariés				
Description du risque	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020-2021	Objectif
Pourcentage de femmes cadres	49.42%	47.97%	46.3	+3.03 %	45 %

Promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité

Pour le Groupe BPCE, il est important de garantir, au sein de chacune de ses entreprises, un traitement équitable visant à réduire les inégalités constatées et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun.

La Caisse d'Épargne Loire-Centre s'est ainsi engagée en faveur de la diversité à travers des objectifs affichés et des actions concrètes.

Elle a poursuivi ses objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap et le soutien à l'emploi des jeunes.

La CELC respecte la non-discrimination et l'égalité de traitement en matière de recrutement, d'intégration, de rémunération, d'accès à la formation professionnelle, de déroulement de carrière ou de conditions de travail sans distinction d'origine vraie ou supposée ou d'appartenance ou de non appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race et sans distinction selon le patronyme, l'apparence physique, le lieu de résidence, ou encore l'orientation sexuelle.

La Caisse d'Épargne Loire-Centre est signataire depuis le 08 mars 2021 de la charte mixité du Groupe BPCE qui vise à poursuivre et amplifier les actions pour faire de la diversité un levier de développement

Il a également été réalisé l'empreinte diversité de la CELC avec l'aide de la start'up Mixity. A partir des éléments recueillis, un groupe de travail de salariés issus de la diversité a été constitué et accompagné permettant de produire des préconisations intégrées dans un avenant de l'accord diversité, signé par les organisations syndicales en décembre 2021, avec pour objectif de s'engager encore plus fortement dans la lutte contre les discriminations.

Pour promouvoir ses actions de diversité, la semaine de la Mixité a été jalonnée de communication internes destinées à sensibiliser les salariés sur cette thématique et une table ronde s'est tenu en mai devant 350 managers.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre a noué de nombreux partenariats, notamment celui en lien avec « Nos Quartiers ont des talents », en accompagnant cette association par la mise à disposition de moyens financiers et logistiques pour favoriser l'insertion de jeunes issus de quartiers défavorisés.

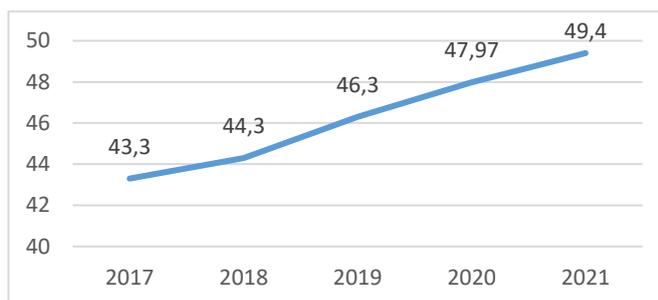
En 2021, 12 jeunes diplômés suivis par l'association Nos Quartier ont du Talent ont été accompagnés par des parrains et marraines de la CELC. À la suite de leur parrainage, 10 filleuls ont été embauchés [5 en CDD de 6 mois minimum & en CDI / 3 en alternances / 2 en stage de fin d'étude).

Promouvoir l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention particulière pour la Caisse d'Epargne Loire-Centre. Si 59% des effectifs sont des femmes, ces dernières restent moins représentées aux postes d'encadrement et de direction – la représentation des femmes dans l'encadrement s'élève à 49.4%.

La tendance est néanmoins à la résorption de ces inégalités, grâce à une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

Taux de féminisation de l'encadrement



Afin d'accélérer la progression de la mixité et de viser la parité dans les principaux métiers quel que soit le niveau hiérarchique, la Caisse d'Epargne Loire-Centre a pris l'engagement de mener des actions dans les principaux domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle.

En décembre 2021, L'accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la promotion de la mixité a été renouvelé pour la période 2021-2024, conclu avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Ce nouvel accord va plus loin que le précédent. Les quatre domaines prioritaires sont complétés par deux domaines qui concernent un meilleur équilibre vie professionnelle – vie personnelle et la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Fin 2021, de nombreux indicateurs traduisent les actions soutenues par les équipes RH et les managers, à titre d'exemple :

- Le taux de femmes cadres à la CELC atteint 49,4% à fin 2021 (contre 47.97% à fin 2020 et 46,3% à fin 2019)
- La sensibilisation sur le thème de la mixité est maintenant intégrée dans les parcours de formation au management
- Depuis 2020, le dispositif des « Elles de Loire Centre » est ouvert à toutes les femmes de l'entreprise
- Le Label Egalité Professionnelle délivré par l'Afnor a été obtenu en 2021.

En matière salariale, le ratio du salaire médian entre les hommes et les femmes est de 1.05.

Salaire de base médian de l'effectif CDI par sexe et par statut

	2021		2020		2019	
	Salaire médian	Evolution	Salaire médian	Evolution	Salaire médian	Evolution
Femme non cadre	32 066.84	-0.76%	32 312,22		32 700,07	
Femme cadre	42 414.58	0.24%	42 312,01		42 371,75	
Total des femmes	35 350.15	-0.83%	35 646,91		35 342,97	
Homme non cadre	31 000.06	-1.10%	31 346,19		31 570,21	
Homme cadre	45 710.21	0.02%	45 700,20		45 982,30	
Total des hommes	37 252.93	-1.47%	37 809,33		37 921,26	

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre

En matière de politique salariale, la Caisse d'Épargne Loire-Centre est attentive à la réduction des inégalités. Elle applique une méthodologie de détection des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes afin de réduire ces écarts et d'harmoniser les salaires à l'embauche.

La Caisse d'Épargne Loire-Centre met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution, par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

Une mobilisation en faveur des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de son engagement sur la diversité et la promotion de l'égalité des chances, la Caisse d'Épargne Loire-Centre déploie une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de groupe, de branche ou d'entreprise conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) et plus largement de la loi de 2005.

En 2019, le Groupe BPCE a renouvelé son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature de 4 accords pour la période 2020-2022.

Ils s'inscrivent dans la continuité des précédents accords et traduisent la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap.
- Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap.
- L'accompagnement du changement de regard pour une meilleure inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap.
- Le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d'achats volontariste.

Le taux d'emploi du personnel en situation de handicap de la Caisse d'Épargne Loire-Centre est de 7,58 % en 2021 alors que l'objectif légal est de 6%.

Au sein de la CELC, ce taux a pu être atteint grâce à différentes actions menées par l'ensemble de l'Équipe RH Conquête et Développement de Talents et piloté par le Référent handicap.

En 2021, les principales actions ont été les suivantes :

- Actions de recrutement : diffusion d'annonces sur un site spécialisé handicap, participation à des salons de recrutement, recours à un forum en ligne avec Talents handicap.
 - o Ces actions se sont traduites en 2021 : par 3 CDI, 1 CDD et 3 alternants.
- Actions de maintien dans l'emploi : 30 sollicitations de la part de collaborateurs, on permet de mettre en place des compensations aux handicapés telles que :
 - o 3 aides individuelles (lié aux équipements pro/perso : prothèses auditives),
 - o 17 aides au maintien en emploi (lié au poste de travail : étude ergonomique, aménagement espace de travail, siège, souris ergonomique, repose-pied, casques,...),
 - o 10 conseils/renseignements.
- Organisation de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de handicap : Conférence et dégustation au profit des « Cafés joyeux » en vente cette année auprès de la conciergerie d'entreprise (La fondation d'Entreprise CELC a octroyé 8000 € dans le cadre de l'appel à projet 2021

pour l'ouverture du Café Joyeux de Tours), Fond d'écran des ordinateurs « Semaine du handicap », interview d'un collaborateur en situation de handicap- passage dans l'émission TV interne de la CELC.

- Accompagnement personnalisé dans la sensibilisation et les démarches de reconnaissance de handicap et suivi des reconnaissances arrivant à échéance : 14 nouvelles reconnaissances de travailleurs en situation de handicap et 7 renouvellements.
- Des actions de compensation menées pour le maintien dans l'emploi avec accompagnement des Assistantes sociales.
- Développement d'un réseau de partenaires afin :
 - o de s'appuyer sur tout intervenant dont l'expertise pourrait s'avérer nécessaire dans le cadre des dossiers suivis (Mission Handicap Groupe, CAP EMPLOI, AGEFIPH)
 - o pour faciliter l'intégration de travailleurs handicapés via la mise à disposition de profils auprès d'entreprises adhérentes (ex : GEIQ Avenir Handicap)
- Maintien et consolidation du recours à des achats et services via des ESAT, sensibilisation des Directions.
- Animation du Comité de Pilotage créé en 2020. L'objectif est de bénéficier d'un soutien et d'une impulsion des Directions en se réunissant 2 fois par an. Ses missions sont de suivre les indicateurs, élaborer un plan d'actions et être force de propositions.
- Sensibilisation par la mise à disposition d'une formation E-Learning (Le handicap en entreprise ou savoir accueillir une personne en situation de handicap)

Soutenir l'emploi des jeunes

Afin de déployer l'employabilité des jeunes pour leur entrée dans la vie active le Groupe BPCE a particulièrement développé le recours à l'alternance en faveur des jeunes depuis ces dernières années et dans une moindre mesure l'accompagnement des reconversions de salariés issus d'autres secteurs d'activité que la banque.



L'alternance et plus particulièrement l'apprentissage est un outil de recrutement pour faire face à des besoins de mains-d'œuvre qualifiées ou à une pénurie de compétences sur certains métiers. Pour la Caisse d'Épargne Loire-Centre l'alternance présente de nombreux avantages :

- Elle facilite l'intégration dans l'entreprise d'un jeune, grâce à la formation dispensée et surtout grâce à l'expérience « terrain » qui vont lui permettre d'acquérir des savoir-faire spécifiques aux métiers bancaires ;
- Elle favorise aussi une embauche en confiance à l'issue de sa formation et permet de faire face à un manque de candidature sur des métiers en pénurie.

Aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle est un vrai enjeu pour la Caisse d'Épargne Loire-Centre au regard des problématiques d'emploi. L'embauche d'alternants lui permet de former la personne à ses méthodes de travail, de lui apprendre un métier et de l'intégrer à sa culture d'entreprise. Pour les jeunes, les contrats en alternance sont des expériences irremplaçables, enrichissantes et valorisées sur un CV. Ils leur permettent de se constituer une première expérience professionnelle fortement prisée des futurs employeurs lors de leur recherche d'emploi.

La Caisse d'Épargne Loire-Centre est passée de 68 alternants en 2020 à 88 en 2021.



Pour développer le recours à l’alternance, la CELC a mis en place différentes actions :

- Le Bachelor banque omnicanal avec pour public ciblé des candidats BAC +2 minimum en reconversions professionnelles
- Une Intensification des relations avec les écoles de notre territoire formalisé par la signature de partenariat
- La participation à des salons ou évènements de recrutement adressés entre autres au public de l’alternance
- La participation aux évènements Jobdating spécial alternance organisés par les écoles
- La participation à des conférence métier autour des métiers de la banque pour des étudiants (ex : intervention dans des lycées)

Sur 56 jeunes en contrat d’apprentissage : 5 recrutements CDI – 3CDD – 19 poursuites d’études en CELC (licence passage Master 1 – poursuite Master 1 en Master 2), 25 ne poursuivent pas en CELC.

D’autre part, en 2021 la CELC a accueilli 45 jeunes en contrat de professionnalisation : sur 3 Promotions de Bachelor Banque omnicanal, 23 ont été recrutés en CDI.

En novembre 2021, une nouvelle promotion de 14 BBO a été ouverte.

Risque prioritaire	Conditions de travail			
Description du risque	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés			
Indicateurs clés	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Taux d’absentéisme maladie	4.3%	4,8%	4,00%	-10.42%
Nombre d’accidents de travail et de trajets	78	49	69	+59.18%
Taux d’absentéisme maladie pour cause de pandémie	0.6%	1.7%	NC	-64.71

S’engager pour la qualité de vie au travail

La protection et l’accompagnement des salariés

La crise sanitaire s’est poursuivie en 2021 et le Groupe BPCE a géré cette continuité. Toutefois, le second semestre de l’année a vu l’intensité de la crise sanitaire diminuer avec la progression de la vaccination. La cellule de crise, créée l’an dernier par la DRH groupe, avec pour mission de protéger les personnes (salariés et clients) est maintenue de manière périodique.

Des actions fortes de prévention des risques physiques et psychologiques ont été mises en œuvre à la Caisse d’Epargne Loire-Centre, telles que :

- La densification du télétravail et la mise en œuvre de travail à distance pour toutes les fonctions qui le permettent et notamment l’ensemble des fonctions support ;

- L'ouverture des agences lorsque les conditions de sécurité notamment sanitaires le permettent avec des mesures d'ouverture privilégiée sur rendez-vous à certains moments, et le renforcement des opérations de banque à distance, pour gérer les flux de clients ;
- La mise en place de toutes les mesures barrières avec mise à disposition d'équipements (gel, masque, lingettes) et des protocoles sanitaires de gestion des cas « covid » ou des cas « contacts » ;
- Le renforcement du dispositif de cellule d'écoute psychologique pour tous les salariés afin de répondre à leurs préoccupations de tous ordres ;
- Le renforcement de la communication aux salariés sur la situation et sa gestion par l'entreprise tant sur le plan humain que sur le plan de l'activité. Une communication managériale pour informer, rassurer et notamment maintenir le lien avec les salariés à distance ;

S'engager pour l'amélioration de la qualité de vie au travail

Pour le Groupe BPCE, la Qualité de Vie au Travail (QVT) consiste à garantir un environnement permettant à chacun de réaliser un travail de qualité pour concilier le progrès social, la satisfaction des clients et la performance économique. Son développement s'appuie sur un réseau de référents QVT présents dans chaque entreprise et porteurs des politiques locales.

En concertation avec la Commission de Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) et les partenaires sociaux, la Caisse d'Epargne Loire-Centre s'attache à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs des conditions de vie et de santé au travail garantissant la qualité de leur environnement professionnel et la sécurité de leur personne.

De plus, elle développe une politique de Qualité de Vie au Travail pour sortir d'une simple logique de prévention des risques et favoriser aussi durablement l'engagement des salariés.

L'année 2021 a vu la poursuite et le renforcement des axes de développement de la Qualité de Vie au Travail impulsés par les précédents accords :

- L'accompagnement des transformations et l'anticipation des impacts sur les conditions de travail
- L'environnement de travail et la conciliation vie professionnelle / vie privée
- L'organisation du travail ;
- Le management et les relations de travail.

La démarche de qualité de vie de travail préconisée au sein de la Caisse d'Epargne Loire-Centre a pour objectif de renforcer son attractivité, d'améliorer l'engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l'ensemble des collaborateurs, tout autant que de réduire le stress au travail et de diminuer l'absentéisme.

La moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle est de 38.27 heures, avec des mesures compensatoires portant sur l'attribution de jours de RTT complémentaires aux collaborateurs.

La CELC renforce les actions à mener sur le thème de la Qualité de Vie au Travail notamment autour des axes définis dans le plan stratégique 2018-2021 :

- Promouvoir le management, les outils et les entités de travail plus collaboratifs.
- Renforcer les dispositifs d'écoute des salariés pour mesurer leur satisfaction en miroir de celle des clients : le premier questionnaire de satisfaction à l'attention des salariés a été réalisé en 2019. Le prochain est reporté en 2022, l'enquête Diapason de 2021 venant le suppléer
- Développer des modes d'organisation du travail qui concilient les aspirations des salariés et les besoins de fonctionnement de l'entreprise : une charte télétravail a été signée le 30 juin 2021
- Accompagner les grands projets et conduite du changement : participation avec d'autres Directions au projet des agences jumelles, l'atelier collaboratif a eu pour conclusion une mise en application réussie tant pour les collaborateurs que les clients grâce à une implication de tous mes collaborateurs en amont et tout au long du projet
- Renforcer les actions de prévention de la santé : semaine de la Qualité de vie au travail, atelier nutrition et automassage à distance, webinar prévention de la vue, conférence sur les risques cardio-vasculaire, challenge sportif avec l'application United Heroes pour promouvoir l'activité physique, action octobre rose, déploiement de guides à l'attention des managers et des salariés sur la lutte contre les addictions réalisés dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire incluant des membres de la CSSCT.
- Améliorer l'accompagnement des collaborateurs en situations de longues maladies : la CELC a exploité en 2021 une étude menée auprès d'un échantillon de collaborateurs pour améliorer les processus d'accompagnement des salariés atteint par la maladie aux étapes clés : à l'annonce de la maladie, pendant le traitement et l'absence du salarié, au retour du salarié. A l'issue des travaux, un nouveau process sera mis en place.

- Au-delà des plans d'actions et accords signés, il est exercé au sein de la DRH un accompagnement au quotidien des salariés dans les démarches d'information lors des changements de situations (départ en retraite, mobilité..) ou de situations délicates (longue maladie, difficultés financières....).

Conciliation vie professionnelle - vie personnelle

La Caisse d'Epargne Loire-Centre est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel. En 2021, 9.3% des collaborateurs en CDI, dont 92.1% de femmes, ont opté pour un temps partiel. Par ailleurs, la Caisse d'Epargne Loire-Centre accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales.

Depuis 2018, la Caisse d'Epargne Loire-Centre a mis en place une Charte de 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie et la conclusion d'un accord relatif au droit à la déconnexion.

- La mise en place d'un service de "Conciergerie" en juin 2014, produit un impact positif sur la qualité de vie au travail pour un nombre significatif de salariés qui l'utilisent régulièrement.
 - En 2021, la CELC compte 1 038 adhérents dont 535 utilisateurs réguliers pour 9036 services produits.
- CESU : ce sont 35 253 titres cesu qui ont été émis pour les collaborateurs en 2021.
- Salariés aidants : Consciente que les collaborateurs de la Caisse d'Epargne Loire-Centre ne sont pas exemptés de cette situation, l'entreprise accompagne ses salariés aidants familiaux dans le cadre de sa Politique de Prévention de la Santé. En complément de la diffusion auprès des salariés du guide « Salarié Aidant » et de son partenariat avec la société FORMELL proposant formations et partage des bonnes pratiques depuis 3 ans, en 2021, la CELC complète son engagement avec les services de Prev&Care, plateforme de prévention et d'accompagnement personnalisé des salariés aidants.

CDI à temps partiel par statut et par sexe

	2021	2020	2019
Femme non cadre	109	126	124
Femme cadre	12	13	13
Total Femme	121	139	137
Homme non cadre	5	7	8
Homme cadre	3	5	7
Total Homme	8	12	15

Santé et sécurité au travail

Afin d'assurer la sécurité, de prévenir les risques professionnels et protéger la santé des salariés, la Caisse d'Epargne Loire-Centre organise l'évaluation des risques professionnels, cible les actions de prévention adaptées et les solutions à apporter face à des risques déterminés.

De plus, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue ainsi un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, dès lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre est dotée d'un CSE et d'une CSSCT dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Chaque CSE veille à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Les politiques et les budgets afférents aux conditions d'hygiène et de sécurité sont de la responsabilité de la Caisse d'Epargne et de son CSE.

De nombreuses actions et formations sont déployées autour de la sécurité et de la santé au travail, et notamment sur les thématiques suivantes :

- Les Incivilités au travail
- La Prévention protection
- Le Secourisme (et les recyclages)

En 2021 :

- Les modules de formations règlementaires « sécurité » ont été déployés comme chaque année. Des actions spécifiques sont menées auprès :
 - des nouveaux entrants
 - des collaborateurs de retour de longue absence
 - des directeurs d'agence lors de leur nomination
- 60 déclarations d'incivilité ont été établies

En complément pour accompagner les collaborateurs en difficultés, la CELC capitalise sur un travail de collaboration avec 2 assistantes sociales qui couvrent notre territoire, une structure d'assistance psychologique et le réseau des médecins du travail. La CELC a également mis en place une assistance téléphonique psychologique (numéro vert anonyme). La structure d'assistance psychologique intervient également à la demande de la DRH autant que de besoin.

Aucun accord en matière de santé et sécurité n'a été signé au cours de l'année.

Dans le contexte de crise sanitaire en 2021, les efforts d'adaptation technologique, d'organisation notamment en faveur du travail à distance et d'aménagement des espaces de travail ont permis une diminution du nombre d'accident survenu sur le lieu de travail

Attirer et fidéliser les talents

La Caisse d'Epargne Loire-Centre a recruté 124 personnes en CDI en 2021. Les jeunes (18-29 ans) représentent 61.3% de ces recrutements, ainsi elle joue un rôle important dans l'accès à l'emploi de jeunes diplômés issus de filières très diverses.

Les recrutements de personnes en contrat à durée déterminée représentent 73% des recrutements en 2021.

En dépit de conditions très spécifiques liées à la crise sanitaire, les équipes Conquêtes et Développement de Talents ont fait preuve d'agilité pour adapter leurs activités et réaliser les recrutements de 2021. Certains de ces recrutements sont destinés à pourvoir des postes (CDI, CDD) et d'autres à préparer des compétences qui serviront de pépinières de Talents (Alternants, Stagiaires, Auxiliaires d'été). La répartition par type de contrat est la suivante :

- 124 recrutements en CDI ont été réalisés pendant l'année
- 291 CDD essentiellement liés aux remplacements, dont :
 - 88 alternants recrutés sur l'année 2021,
 - 92 auxiliaires d'été afin de renforcer les effectifs pendant la période des congés estivaux,
- 74 stagiaires.
- 71 intérimaires

2021 a été marqué par la rénovation du processus de recrutement, concrétisé par un « kit recruteur » à destination des managers du réseau Banque de Détail. Ce kit a été déployé auprès de l'ensemble des managers du réseau par l'équipe RH.

Le processus a été complété par le déploiement de la plateforme « Onboarding » à destination des nouveaux collaborateurs pour préparer au mieux leur arrivée. Cet espace personnalisé les accompagne dans leurs premiers pas au sein de la CELC. Le site permet de remplir les documents administratifs liés à l'embauche, mais aussi d'y retrouver des informations sur l'entreprise, son organisation, ses missions et ses métiers.

En complément, chaque nouveau collaborateur se voit doté d'un kit de bienvenue remis par son manager le jour de son arrivée.

La pénurie de talents commerciaux demeure sur le marché de l'emploi. Or les recrutements de profils commerciaux représentent 90% du total des recrutements en CDI. Les recrutements de Chargés de clientèle particuliers représentent la majorité des recrutements de commerciaux (63%) et 37% concernent des emplois plus spécialisés.

En 2021, l'enjeu d'attractivité des talents à encore pris de l'ampleur et a conduit à :

- Installer la Marque Employeur en intensifiant et diversifiant les communications à travers les réseaux sociaux (Linkedin, DogFinances, Facebook...). Des vidéos de témoignages de collaborateurs ont permis de consolider la marque à la fois en interne et en externe.
- Renouveler la réalisation de chats avec une communauté de candidats du réseau social DogFinances.
- Renforcer les liens avec des écoles cibles du territoire, signé un partenariat et en avons préparé deux autres qui seront signés en 2022.
- Rénover le processus de recrutement, puis à le diffuser auprès des managers du réseau commercial de la Banque de détail.
- Capitaliser sur la virtualisation initiée en 2020 en raison de la pandémie en la généralisant pour réduire les délais de recrutement.

D'autres techniques de sourcing ont été renforcées, en particulier l'alternance et la cooptation, d'autres ont été préparées pour une expérimentation en 2022, notamment l'utilisation des médias gratuits que représentent les vitrines de nos agences.

Répartition des embauches

CDI / CDD	2021		2020		2019	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CDI y compris alternance	124	30%	153	30%	141	26%
CDD y compris alternance	291	70%	354	70%	404	74%
TOTAL	415	100 %	507	100%	545	100%

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

La Caisse d'Epargne Loire-Centre a mis en place le parcours nouvel entrant (PNE). Ce dispositif d'accompagnement a pour vocation de couvrir l'ensemble des compétences demandées au nouveau collaborateur en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être. Il permet :

- D'offrir plus de personnalisation aux futurs collaborateurs en prenant en compte l'histoire de chaque salarié et la diversité des profils recrutés ;
- De réduire la durée de la formation en maintenant le niveau d'exigence ;
- De diminuer le taux de rupture pendant la période d'essai.

Rendre les collaborateurs acteurs du changement

Cela passe par l'accompagnement des managers qui doivent être à l'écoute et donner du sens aux missions confiées à leurs collaborateurs. Cela se traduit également par le développement des méthodes de travail collaboratives, initiées notamment par l'utilisation du réseau social groupe (Yammer) mais aussi par l'intermédiaire d'autres actions qui tendent vers cet objectif.

- Moments clés collaborateurs : pour permettre de piloter la satisfaction des collaborateurs en miroir de la satisfaction client, les équipes RH de la CELC, en collaboration avec la qualité, ont mis en place un dispositif d'écoute des collaborateurs sur 3 moments identifiés comme moments-clés dans leur parcours :
 - o Le recrutement
 - o Le changement d'emploi
 - o L'accession au poste de manager
- Enquête Diapason 2021 : Les collaborateurs ont l'opportunité d'exprimer librement, individuellement et directement leurs sujets de satisfaction et leurs attentes concernant leur vie professionnelle ainsi que leur adhésion à la stratégie du groupe. Cette enquête regroupant les réponses de 1222 répondants (77% des salariés interrogés) a été décliné au niveau de chaque Direction, permettant l'élaboration de plans d'action et d'alimenter les travaux du Plan Stratégique 2022-2024 de la CELC

Pour la Caisse d'Epargne Loire-Centre, l'implication des collaborateurs passe également par le dialogue social : 100 % des collaborateurs sont couverts par la convention collective de la branche des Caisses d'Epargne.

En 2021, 5 accords et une charte ont été signés au sein de la Caisse d'Epargne Loire-Centre

- Accord égalité professionnelle et promotion mixité 2021 2024, signé en date du 16 décembre 2021
- Avenant à l'accord diversité, signé en date du 16 décembre 2021
- Avenant à l'accord utilisation messagerie électronique par les OS, signé en date du 16 décembre 2021
- Charte Télétravail, signée en date du 30 juin 2021
- Avenant n° 10 sur l'accord relatif au PEE (Plan d'Epargne Entreprise), signé en date du 24 février 2021
- Accord NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) 2021, signé en date du 24 février 2021

La progression de l'implication de ses collaborateurs pour garantir un environnement de travail en constante amélioration devrait permettre à la Caisse d'Epargne Loire-Centre de fidéliser ses talents et de maîtriser le taux de sortie pour démission des CDI qui est en recul en 2021.

Taux de sortie pour démission des CDI

2021	2020	2019
22%	38%	30%

Politique d'Achats Responsables

La politique achat de la Caisse d'Epargne Loire-Centre s'inscrit dans celle du Groupe BPCE. En 2021, la filiale BPCE Achats a fait évoluer la politique achats responsables du Groupe BPCE, qui s'articule ainsi autour des axes majeurs suivants :

- Appliquer et contrôler les bonnes pratiques des affaires (prévention de la corruption, éthique, respect du droit du travail, respect des délais de paiement, promotion de relations durables et équilibrées...),
- Contribuer, avec les entreprises du Groupe BPCE, au développement local,
- Prendre en compte notamment le cycle de vie des produits, le coût complet, la conception durable des produits et services achetés.

BPCE Achats a mis en place les principes d'action suivants afin d'intégrer la RSE dans ses actes d'achats :

- Construire une relation durable avec les fournisseurs, notamment en mettant en place un environnement dédié, mais aussi en instaurant une évaluation réciproque de la relation ;
- Intégrer les critères RSE dans chacune des étapes d'achat (sourcing de fournisseurs, éco conception, analyse du cycle de vie, mesure de l'impact environnemental des biens et services achetés, notamment carbone, ...);
- Evaluer selon des critères RSE des fournisseurs lors des consultations selon des critères adaptés aux projets d'achat (dont notamment le Devoir de vigilance) ;
- Mesurer les impacts environnementaux des actions achats réalisées, dont l'impact carbone ;
- Favoriser, avec l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, le développement économique et social du tissu économique local ;
- Développer le recours aux fournisseurs inclusifs (Structures d'Insertion par l'Activité Economique et Structures du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA).

La Caisse d'Epargne Loire-Centre est soucieuse des partenaires avec lesquels elle travaille. Elle souhaite collaborer avec des fournisseurs vertueux, aspirant à des valeurs communes (humanistes et environnementales).

De ce fait, des critères RSE évaluées sont intégrés aux grilles d'appel d'offres afin d'identifier le niveau d'engagement en matière de responsabilité sociétale des prestataires/fournisseurs. Au travers de trois thématiques (Piloter la gouvernance, volet environnemental, volet social/sociétal), leur maturité est ainsi évaluée et considérée à hauteur de 20% dans la décision finale.

Afin de contribuer au développement local, la Caisse d'Epargne Loire-Centre met un point d'honneur à privilégier des fournisseurs du territoire Centre-Val de Loire.

Mise en place d'un dialogue constructif avec les parties prenantes

La charte achats responsables est un des documents de référence du dossier de consultation envoyé aux fournisseurs. Elle a pour objet d'associer les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance.

La RSE est intégrée :

- dans la politique achats Responsables du Groupe BPCE
- dans le processus achats : la déclinaison de la politique achats responsables a été formalisée dans les différents outils du processus achats ;
- dans la relation fournisseur : une réflexion a été menée sur une manière simple et mesurable d'évaluer la performance RSE des fournisseurs. Un questionnaire d'évaluation de la performance RSE des fournisseurs et de leur offre est à disposition des acheteurs dans le cadre des consultations afin d'identifier les risques et opportunités RSE de manière volontaire et d'intégrer cette performance dans l'évaluation globale des fournisseurs ;
- dans les dossiers d'achats en incluant des leviers RSE dans les processus de décision. En 2021, le questionnaire RSE a été retravaillé, la prise en compte des aspects environnementaux accrue dans les questions auxquelles doivent répondre les fournisseurs, et les analyses associées. Les responsables achats du groupe sont invités à déployer et relayer cette politique au sein de leur entreprise et de leur panel fournisseurs.

Promouvoir une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

Dans un but d'amélioration continue, une enquête qualité fournisseurs a été mise en place afin de suivre la satisfaction des fournisseurs. Elle permet d'établir une relation professionnelle durable et évolutive et donne la parole aux partenaires afin d'identifier les axes de progrès à avoir. Réalisée entre le 20 septembre et 2 novembre 2021, sur une base de 23 réponses, 81% des fournisseurs estiment être très satisfaits de leur partenariat avec la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

Délais de paiement

Par ailleurs, la Caisse d'Epargne Loire-Centre met également tout en œuvre afin de limiter le délai de paiement de ses fournisseurs. Ce délai est égal à 33,6 jours en 2021.

Empreinte environnementale

La réduction de l'empreinte environnementale de la Caisse d'Epargne Loire-Centre dans son fonctionnement s'inscrit en cohérence avec l'objectif du groupe BPCE de diminuer ses émissions carbone de 15% entre 2019 et 2024.

Pour la Caisse d'Epargne Loire-Centre, cet objectif se traduit par la réduction des émissions de gaz à effet de serre de **15,1 % hors refacturation** entre 2019 et 2024.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Caisse d'Epargne Loire-Centre réalise depuis 2012 un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à un outil sectoriel dédié. Cet outil correspond à une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14 064 et du *GHG (Green House Gaz) Protocol*.

Il permet d'estimer les émissions de GES du fonctionnement des agences et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la "vie de bureau" de l'entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l'analyse.

Les informations relatives à la mesure et l'alignement des portefeuilles des entreprises du Groupe BPCE se retrouvent dans la DPEF du Groupe BPCE¹¹

¹¹ [Documents de référence et URD du Groupe BPCE](#)

La méthodologie permet de fournir :

- une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise ;
- une cartographie de ces émissions :
 - par poste (énergie, achats de biens et services, déplacement de personnes, immobilisations et autres) ;
 - par scope.¹²

Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l'évolution de leurs émissions et d'établir un plan de réduction local.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la Caisse d'Epargne Loire-Centre a émis 10 687 teq CO2 (soit 6,62 teq CO2 par ETP).

Le poste le plus significatif de son bilan carbone est celui des déplacements qui représente 32,35 % du total des émissions de GES émises par l'entité.

¹² Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :

- scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe..) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

- scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité.

- scope 3 (encore facultatif) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes)

Emissions de gaz à effet de serre

	2021 tonnes eq CO ₂	2020* tonnes eq CO ₂	2019* tonnes eq CO ₂	Evolution 2021-2020
Energie	544	628	712	-13,38%
Achats et services	3393	3502	3551	-3,11%
Déplacements de personnes	3458	3296	4268	+4,92%
Immobilisations	2338	2332	2441	+0,26%
Autres (Fret et Déchets)	954	933	1073	+2,25%
TOTAL	10 687	10 691	12 045	-0,04%

*Les données ont été retraitées selon la méthodologie de calcul du Bilan carbone 2021

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire mondiale. La France s'est adaptée grâce à la mise en place de mesures telles que deux confinements stricts (3 mois et demi au total) avec des obligations de télétravail quand cela était possible.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre a su maintenir son activité grâce à la mise en place de celui-ci, et à l'ouverture des agences malgré la restriction au public pendant les confinements.

En 2021, la crise sanitaire toujours présente, les mesures sanitaires ont été cependant allégées. En parallèle, la Caisse d'Epargne Loire-Centre a signé un accord en septembre 2021 permettant aux collaborateurs des fonctions support (en CDI) de prendre une journée de télétravail par semaine. De ce fait, le nombre de jours en télétravail a augmenté entre 2020 et 2021.

Les diminutions des émissions liées à l'énergie et aux achats & services entre 2020 et 2021, s'expliquent par une augmentation du nombre de jours de télétravail entraînant une réduction énergétique des sites (PC éteints, lumières éteintes, etc.) et des besoins (entretien des locaux, achats de papier, etc.).

A l'inverse, les mesures sanitaires s'étant allégées, les déplacements clients et déplacements professionnels ont pu reprendre en 2021, induisant une augmentation des émissions liées à la mobilité mais également aux immobilisations, du fait d'une réutilisation du parc automobile (hausse de la consommation de carburant). Pour finir, des campagnes d'envois réglementaires aux sièges ont conduit à la hausse des coûts de navette de courriers et des émissions liées au fret.

Transports professionnels

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. Au total, en 2021, les déplacements professionnels en voiture ont représenté 166 012 litres de carburant. Par ailleurs, le Gramme de CO₂ moyen par km (étiquette constructeur) des voitures de fonction et de service est de 109,9, en diminution de 1.1 gramme/km par rapport à 2020.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre soutient ses collaborateurs à changer leur mode de mobilité afin de privilégier les transports alternatifs à la voiture individuelle. Deux aides sont actuellement mis en place : la prise en charge de 50% des abonnements de transport en commun, et des indemnités kilométriques allant jusqu'à 200 € pour l'utilisation du vélo ou des équipements électriques tels que les trottinettes, vélos, hoverboard.

Avec la collaboration de FilBleu Tours et TAO Orléans, les deux groupes de transports en commun de ces villes, nous avons pu cibler les salariés pouvant optimiser leur trajet domicile-travail en utilisant le réseau de transport en commun des villes.

En parallèle, durant la Semaine Européenne du Développement Durable, une campagne de sensibilisation a été menée grâce à de la communication visuelle mais également par des ateliers sur les deux sites administratifs :

- Atelier de réparation vélo (les collaborateurs venaient à vélo et les faisaient réviser/réparer pendant leur travail directement au sein des locaux)
- Atelier de formation à l'auto-réparation de vélo
- Atelier FilBleu avec la venue d'un chargé commercial pour échanger avec les collaborateurs sur le réseau et mettre en place des abonnements
- Atelier TAO Orléans avec la présentation du réseau par l'équipe RSE puis des nouveautés 2022 de celui-ci par une collaboratrice du groupe de transport de la ville.

Afin de réduire d'avantage son empreinte environnementale, la Caisse d'Epargne Loire-Centre a fait le choix de modifier sa flotte automobile en y intégrant des véhicules hybrides et électriques.

Production des biens et des services

Dans le domaine de la production des biens et des services, l'objectif est de limiter la consommation des matières premières, de l'eau et d'énergie.

Pour la Caisse d'Epargne Loire-Centre, cela se traduit à trois niveaux :

- a) L'optimisation de ses consommations d'énergie et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la Caisse d'Epargne Loire-Centre poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant :

- à inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergie sur ses principaux sites ;
- à réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Consommation d'énergie (bâtiments)

	2021	2020	2019
Consommation totale d'énergie par m ²	145,86 kwh	151,39 kwh	158,48 kwh

Afin de réaliser des économies d'énergie, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées afin d'inciter à un comportement éco-responsable. Parmi les comportements à adopter :

- Débrancher les chargeurs à la fin de la charge du ou des équipements
- Eteindre la lumière ainsi que les écrans en quittant son bureau ou une salle de réunion
- Eteindre ses écrans et son ordinateur le soir afin de ne pas les laisser en veille

- b) L'utilisation durable des ressources (eau, matières premières...)

Consommation de papier

	2021	2020	2019
Kilos de ramettes de papier vierge (A4) achetées par ETP	25,72	27	37,40

La réduction de la consommation des papiers a été directement induite par la mise en place du télétravail en raison de la situation sanitaire des deux dernières années. Les campagnes de communication sur les écogestes ont également impacté les comportements de consommation massif. De plus, actuellement tous les collaborateurs des fonctions support disposent de leur propre ordinateur portable, pouvant se déplacer et se connecter n'importe où, mais également de doubles écrans afin de faciliter la lecture des documents, éliminant le besoin d'impression.

c) La prévention et gestion de déchets

La Caisse d'Épargne Loire-Centre se préoccupe de la pollution liée à toute forme de déchet, et de ce fait, a mis en place plusieurs partenariats afin de réutiliser, revaloriser ou recycler ces déchets

Déchets électroniques et électriques :

Le numérique détient également une empreinte carbone importante. Pour se responsabiliser et responsabiliser ses collaborateurs la Caisse d'Épargne Loire-Centre sensibilise autour de gestes simples au quotidien. La fabrication des équipements électriques et électroniques concerne 80 % de la pollution numérique. Afin de palier à cela et donner une seconde vie aux équipements électriques et électroniques, elle s'est associée avec Ecologic pour mettre à disposition des bornes de récupération sur les sites administratifs des 2 Lions et de la Montespan (7 bornes par site). Deux types de box sont installées :

- Une grande box pour la collecte de tous types d'appareils électriques ou électroniques (câbles, mixeur, sèche-cheveux, etc)
- De petites box pour collecter les téléphones usagés, non utilisés, cassés.

Quant aux agences et centres d'affaires, les collaborateurs peuvent envoyer leur matériel via le courrier interne. Ceux-ci sont ensuite récupérés quand les box sont pleines.

Déchets papier :

Pour faire suite aux années précédentes, la CELC continue son partenariat avec l'établissement et service d'aide par le travail, ELISE, pour les sites administratifs. Avec une diminution de la consommation de papier de 4,741 % entre 2020 et 2021, une collecte de 4 960 Kg est partie au recyclage.

Concernant les agences et les centres d'affaires, la société HALBOUT, second partenaire dans le recyclage de papier, a récolté 30 860 Kg contre 48 180 Kg en 2020.

Pollution

En matière de risque de nuisances lumineuses, la Caisse d'Épargne Loire-Centre se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1er juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, tels que les commerces et les bureaux.

Les enseignes ne sont pas éclairées entre 22H00 et 6H00. Toutes les enseignes sont à éclairage par LEDs. Entre 6h00 et 22H00, l'éclairage se fait sur horloge crépusculaire qui permet de commander les plages horaires et aussi d'arrêter l'éclairage selon la luminosité du jour.

Les éclairages en agence sont des spots ou pavés LEDs. Des détecteurs de présence sont implantés dans les SAS TDF (Transport De Fonds) et certains sanitaires.

Evaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles

Aligner les portefeuilles sur une trajectoire Net Zéro

Le Groupe BPCE s'engage à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro » et cet engagement exige d'avoir la capacité de mesurer et suivre le profil carbone de ses portefeuilles.

Il développe des méthodes d'évaluation climatique de ses portefeuilles de financement dites Green Evaluation Models qui reposent sur une double approche :

- évaluer l'empreinte carbone des portefeuilles afin de les classer selon leur matérialité climatique et prioriser ses travaux d'alignement (en commençant par les secteurs les plus émissifs) ;
- noter de façon granulaire l'impact climat des biens, des projets et des clients financés.

Ces évaluations permettent, d'une part, d'**identifier les clients ayant un besoin d'accompagnement** dans leurs enjeux de transition et, d'autre part, d'être en mesure de **piloter l'alignement sur une trajectoire Net Zero** en cohérence avec la proportionnalité des émissions carbone des financements.

Le Groupe BPCE est conscient de la nature exploratoire des travaux de mesure, certains outils d'évaluation sur le climat en étant encore au stade de recherche et développement. Néanmoins, ces travaux relatifs à la mesure et l'établissement de référentiels sur le « vert » sont essentiels pour s'approprier les enjeux et intégrer les objectifs climatiques dans les métiers de la finance. Ils participent également aux enjeux de transparence, de traçabilité et de comparabilité des engagements visés.

Calcul de la trajectoire climatique des entreprises financées par le Groupe

La méthodologie de place PACTA

Le Groupe BPCE est l'une des seize banques pilotes participant **aux mesures d'évaluation de ses portefeuilles** de financement selon la **méthodologie PACTA** (Paris agreement capital transition assessment).

Cette méthodologie repose sur deux axes principaux d'analyse des portefeuilles de financement :

- l'analyse du mix technologique des entreprises en portefeuille ;
- l'analyse de l'évolution anticipée du volume de production des entreprises et des projets financés.

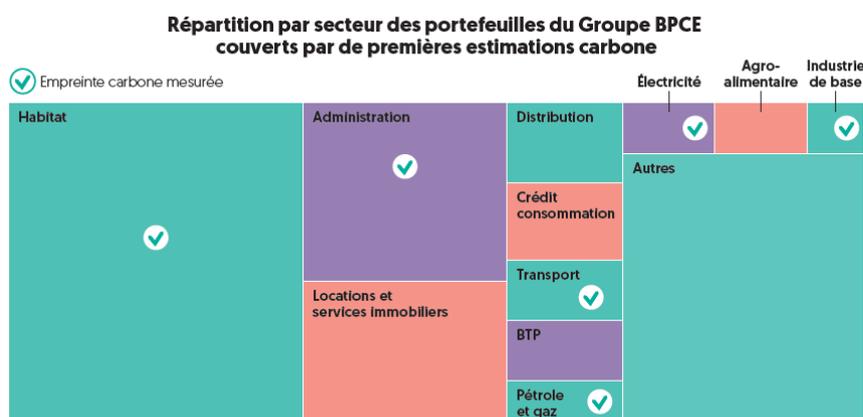
Cette méthode ne constitue pas le cadre de référence retenu par le Groupe BPCE pour piloter l'alignement de ses portefeuilles. Toutefois, les travaux réalisés dans le cadre de l'analyse des portefeuilles par la méthodologie PACTA ont servi de **base pour la construction de la démarche « Green Evaluation Models »** du Groupe, démarche qui a vocation à être déclinée sur l'ensemble de ses portefeuilles.

Travaux de mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles de financement

Des travaux ont été entrepris dès 2020 pour estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des financements du Groupe BPCE. Ces estimations ont été réalisées sur les émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (émissions scope 3 générées par l'ensemble de la chaîne de valeur des produits fabriqués et de leur usage). Les crédits à l'habitat qui représentent près du tiers des encours du Groupe BPCE ont ainsi bénéficié de premières mesures grâce à l'établissement d'un partenariat avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

L'objectif de ces mesures d'empreinte carbone des entreprises, projets et biens financés est de :

- Classer les portefeuilles par ordre d'impact carbone, des plus carbonés au moins émissifs en proportion de la taille de leurs encours (afin d'établir une échelle sur l'intensité carbone des portefeuilles) ;
- identifier les portefeuilles sur lesquels s'engager en priorité en matière d'alignement à la trajectoire Net Zéro.



L'objectif pour le Groupe BPCE est de disposer d'une mesure carbone sur 100 % des portefeuilles d'ici à 2024, en prenant pleinement en compte les enjeux autour de la qualité de la donnée.

Eléments de contexte : l'évaluation des actifs éligibles à la taxinomie est un exercice inédit, dont les résultats dépendent pour partie de l'interprétation des textes réglementaires par les institutions les mesurant. Ces textes sont adossés à une réglementation récente, certaines spécifications étant parues en février 2022. Des imprécisions rémanentes sur les modalités d'application existent. Aussi la Caisse d'Epargne Loire-Centre précise que si des efforts ont été déployés pour respecter au mieux leur exigence, les méthodes employées sont susceptibles d'évoluer.

L'objectif de la réglementation de la Taxinomie (UE) 2020/852

La Caisse d'Epargne Loire-Centre entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.

Comme priorités d'action, la Caisse d'Epargne Loire-Centre s'engage à accompagner tous ses clients au regard des enjeux environnementaux et de faire de la transition environnementale un de ses principaux moteurs de croissance dans le cadre de son plan stratégique BPCE 2024.

La taxinomie européenne est une méthodologie d'évaluation des activités d'une entreprise par rapport à des objectifs environnementaux, et plus précisément dans sa version actuelle à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Ces évaluations sont prévues par la réglementation en plusieurs phases.

Pour ce premier exercice selon l'acte délégué adopté en juillet 2021¹³, l'objectif consiste à identifier les activités dites « éligibles », c'est-à-dire des produits ou services pouvant contribuer potentiellement (mais pas nécessairement) à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique. Pour les établissements financiers, un ratio mesurant la part au bilan d'actifs éligibles à la taxinomie est à publier.

Dans une seconde phase, les actifs verts correspondant aux activités dites alignées à la taxinomie seront évalués : elles se distinguent de celles éligibles en confrontant la performance de ces activités éligibles à des critères techniques et exigences en matière de respect de l'environnement et de minima sociaux. Ces activités dites alignées, évaluables en 2024 à partir des données des entreprises, seront publiées par la Caisse d'Epargne Loire-Centre et viendront enrichir ses mesures sur le vert.

Pour la Caisse d'Epargne Loire-Centre, la taxinomie constitue un outil essentiel pour accroître la transparence des mesures climatiques et encourager dans la durée le développement des activités vertes des entreprises et de leur financement.

Aussi, si ces premières évaluations de ratio d'actifs dans leurs versions éligibles ne sont pas le reflet d'une mesure réelle sur le vert (comme le vise le ratio « alignement » en 2024), elles constituent néanmoins une première marche réglementaire que la Caisse d'Epargne Loire-Centre soutient dans ses efforts de publication en matière de déclarations.

Cadre de l'exercice et résultat de l'évaluation du ratio d'éligibilité de la taxinomie

La Caisse d'Epargne Loire-Centre publie ici son ratio d'éligibilité sur ses activités en tant qu'établissement de crédit.

L'évaluation est réalisée sur les données au 31/12/2021 sur la base du périmètre de consolidation prudentielle, dans un environnement conforme au FINREP, mesurées en valeur brute comptable. Il ne tient pas compte des expositions de hors bilan (garanties financières et autres expositions de hors bilan).

Conformément à la réglementation, les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux ainsi que les actifs financiers détenus à des fins de négociation sont exclus du numérateur et du dénominateur du ratio.

Les entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non-financières en vertu de la directive 2013/34/UE (NFRD) et les prêts interbancaires à vue sont exclus du numérateur.

A noter que dans ce format obligatoire, en l'absence de données publiées par les entreprises, les ratios ne prennent pas en compte l'éventuelle éligibilité des entreprises*.

Les prêts immobiliers aux logements et prêts automobiles à des particuliers ont été considérés comme des activités éligibles indépendamment de leur géographie.

¹³ [Règlement délégué \(UE\) 2021/2178 du 6 juillet 2021](#)

Résultat :

Au 31/12/2021, conformément au format pour la publication obligatoire, la part des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie de la Caisse d'Épargne Loire-Centre, par rapport au total des expositions couvertes par le ratio est 53%.

La part des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie, par rapport au total des expositions couvertes par le ratio est de 47%.

L'essentiel des actifs éligibles comprend les encours du crédit à l'habitat et ceux des prêts aux collectivités locales, des prêts aux logements sociaux et des financements du crédit à la consommation automobile.

**Le total des expositions couvertes par le ratio correspond à la valeur brute du bilan FINREP diminuée des expositions sur les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux, et les actifs financiers détenus à des fins de négociation.*

Détail sur la couverture des encours :

Périmètre du calcul*

Part des expositions couvertes par le ratio, par rapport au total des expositions au bilan	84 %
Part des autres expositions n'entrant pas dans le calcul du ratio, par rapport au total des expositions au bilan	16 %
- Dont part sur le portefeuille de négociation	0 %
- Dont part sur les banques centrales	0 %
- Dont part sur les souverains	16 %
Total des expositions au bilan (ref. total FINREP)	100%

Part des dérivés par rapport au total des expositions couvertes par le ratio	0 %
Part des expositions sur des prêts interbancaires à vue par rapport au total des expositions couvertes par le ratio	2 %

2.2.3.4 Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance

GOUVERNANCE

Risque prioritaire	Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires			
Description du risque	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires			
Indicateurs clés	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat et aux partenariats non commerciaux	0,98M€	1,13M€*	0,74M€	-13,27%
Montant d'achats réalisés en local (%)	61%	58%	60%	-20,69%

*ERRATUM : le montant 2020 a été recalculé sur la base du calcul de celui de 2021.

En tant qu'employeur

La Caisse d'Épargne Loire-Centre est un employeur local clé sur son territoire. Via son réseau d'agences et son siège, elle emploie ainsi 1700 personnes sur le territoire, dont 94 % en CDI.

En tant qu'acheteur

La Caisse d'Épargne Loire-Centre a également recours à des fournisseurs locaux : en 2021, 46 % de ses fournisseurs sont implantés sur son territoire.

En tant que mécène

L'engagement philanthropique des Caisses d'Épargne s'inscrit au cœur de leur histoire et de leur identité. Dans le prolongement de cet engagement historique, la Caisse d'Épargne Loire-Centre est aujourd'hui l'un des premiers mécènes de la région Centre-Val de Loire : en 2021, le mécénat a représenté plus de 886 000 €. Plus de 86 projets

de proximité ont été soutenus, principalement dans le domaine de la solidarité. En 2021, les partenariats non commerciaux ont représenté 934 181 €.

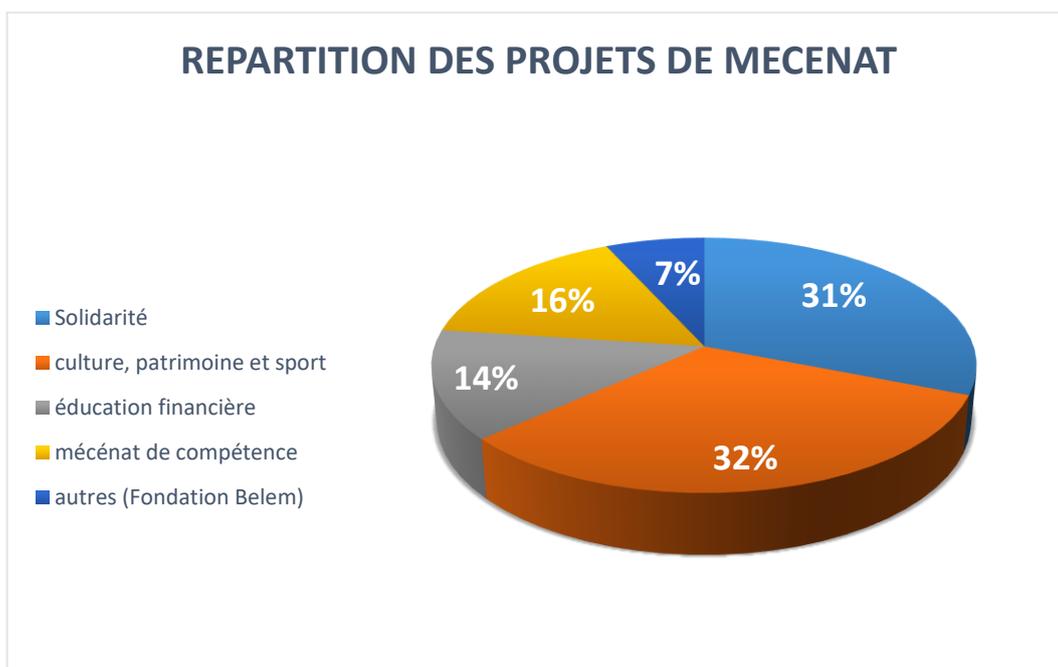
La Fondation d'entreprise a lancé en 2021 un nouvel appel à projets. Il s'adressait à des structures ou organismes d'intérêt général localisés en région Centre Val de Loire, qui présentent des actions concrètes au profit de publics marginalisés dans les domaines précis suivants :

- accueil et accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou dépendantes pour maintenir le lien social ;
- intégration socio-professionnelle des personnes fragilisées ;
- protection de l'environnement & éducation aux comportements durables ;

Le conseil d'administration de la Fondation a souhaité ajouter un nouveau thème :

- accueil et accompagnement des femmes victimes de violences ;

Il s'est réuni pour examiner les dossiers de candidatures : 57 initiatives solidaires ont été retenues pour un montant global de 174 559 €.



Cette stratégie philanthropique se veut adaptée aux besoins du territoire. Ainsi, elle est définie par les instances dirigeantes de la Caisse d'Epargne, Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre associe ses parties prenantes aux partenariats qu'elle noue avec des structures d'intérêt général : associations, fondations, organismes d'intérêt publics, universités, etc. Par ailleurs, les administrateurs, collaborateurs et des experts locaux participent aux étapes de sélection, d'accompagnement et d'évaluation des projets.

Les administrateurs sont informés lors des conseils d'administration des projets soutenus par la Fondation d'entreprise dans le cadre de l'appel à projets. Un certain nombre d'entre eux s'investissent pour évaluer les projets soutenus des années antérieures. C'est l'occasion pour eux d'avoir un échange de proximité avec les associations et s'assurer de leurs besoins futurs.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre met ainsi en œuvre une stratégie de philanthropie adaptée aux besoins de son territoire. Ce travail s'appuie sur un travail de co-construction et de dialogue avec les acteurs de l'ESS.

En tant que sponsor

Depuis 2020 la Caisse d'Epargne Loire-Centre sponsorise 57 clubs sportifs amateurs de la région Centre Val de Loire (soit 104 équipes et 1 117 licenciés âgés de 6 à 11 ans) en leur offrant des maillots et des shorts. Le principal critère de sélection des clubs est la pratique de la discipline de l'équipe phare déjà sponsorisée par la Caisse d'Epargne Loire-Centre, à savoir :

- le basketball : ADA Blois basket dans le Loir et Cher, Tango Bourges basket dans le Cher, Orléans Loiret basket dans le Loiret),
- le handball : Chartres Mainvilliers handball,
- le football : La Berrichonne football dans l'Indre
- le volleyball : Tours volley-ball en Indre et Loire.

Ainsi, la Caisse d'Epargne Loire-Centre, sponsor historique d'un sport collectif leader dans chaque département de la région, s'engage également sur le terrain du sport amateur. Une nouvelle orientation stratégique qui répond à deux objectifs : une volonté de diversification de ses actions au cœur des territoires et le soutien et la pratique sportive pour tous, grâce au financement des tenues de passionnés.

Notre soutien au tissu sportif se décline sous d'autres formes encore, notamment dans le cadre du partenariat premium du groupe BPCE avec les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 : déploiement du pacte de performance en région Centre-Val de Loire avec le soutien des athlètes Amélie Le Fur et Iliana Rupert en 2021. De nouveaux athlètes seront soutenus à compter de janvier 2022.

Solidarité

La solidarité est le fil rouge de l'engagement des Caisses d'Epargne. Une spécificité inscrite dans la loi au moment de leur réforme coopérative : « Le réseau des Caisses d'Epargne participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions ».

Dans ce domaine, la Caisse d'Epargne Loire-Centre a tissé des liens avec de nombreux acteurs locaux.

Au niveau national, les Caisses d'Epargne soutiennent le fonds de dotation du réseau des Caisses d'Epargne. Celui-ci a pour objet d'encourager et de soutenir des actions d'intérêt général visant notamment à lutter contre l'exclusion et la précarité.

Culture et patrimoine

Les Caisses d'Epargne œuvrent pour la préservation du patrimoine de proximité. Elles disposent elles-mêmes d'un patrimoine important depuis leur création en 1818. C'est donc, déjà, à travers leur propre patrimoine qu'elles se mobilisent en faveur de la restauration du bâti ancien. Leur politique de mécénat s'étend au patrimoine vivant : Elles sont le mécène principal du trois-mâts Belem. Reconnue d'utilité publique, la fondation Belem a pour objet de promouvoir le passé maritime de la France et de conserver dans le patrimoine national le dernier grand voilier français du XIXe siècle.

Soutien à la création d'entreprise

La Caisse d'Epargne est partenaire des principaux acteurs régionaux de la création d'entreprise, à savoir les associations territoriales :

- France Active
- BGE du Loir et Cher et de l'Eure et Loir
- Initiative Centre Val de Loire
- Les plateformes Initiatives du Cher, de l'Eure et Loir, de l'Indre, du Loir et Cher et du Loiret
- Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Cher, de l'Eure et Loir et de l'Indre et Loire
- Les Confédérations des Petites et Moyennes Entreprises de l'Indre et Loire, du Loiret et du Loir et Cher

Risque prioritaire	Ethique des affaires				
Description du risque	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.				
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021	Objectif
Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment*	99%*	99%*	96,6%*	0%	Maintien

* Nombre de collaborateurs ayant reçu la formation lutte anti-blanchiment depuis 2 ans et moins, sur les effectifs inscrits au 31 décembre de l'année.

Sécurité financière

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein du Groupe BPCE repose sur :

- Une culture d'entreprise

Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
- un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

- Une organisation

Conformément aux chartes du Groupe BPCE, les établissements disposent tous d'un pôle ou d'une unité dédiée à la sécurité financière.

Au sein de l'organe central de BPCE, un pôle dédié anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore les différentes normes et référentiels et garantit la cohérence d'ensemble des décisions prises au niveau de chaque projet. Ce pôle assure également une veille réglementaire sur les typologies d'opérations concernées, et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

- Des traitements adaptés

Conformément à la réglementation, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la problématique des pays « à risques » que ce soit au plan du blanchiment, du terrorisme, de la fraude fiscale ou de la corruption. Le dispositif du Groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements du Groupe sont dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

- Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants et des organes délibérants et à destination de l'organe central.

En 2021 la Caisse d'Epargne Loire-Centre est restée très vigilante aux délais de déclaration à TRACFIN des dossiers de soupçon dans ce domaine.

La lutte contre la corruption

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances. Dans ce cadre, il est membre participant du Global Compact (pacte mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- Au moyen de la cartographie d'exposition aux risques de corruption des entités du Groupe, dont la méthodologie a été revue en 2021 ;
- Grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le Code de Conduite et d'Éthique (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe ;
- Par l'encadrement des relations avec les tiers : contrats standardisés dans le Groupe et conventions de comptes comportant des clauses anticorruption, évaluation des fournisseurs de plus de 50 K€ au regard du risque de corruption, dispositif relatif aux relations avec des « personnes politiquement exposées » ;
- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels). Il a été actualisé en 2021 afin de renforcer la protection des lanceurs d'alertes.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif. En 2021, les éléments de ce dispositif ont été explicitement fléchés vers les risques de corruption identifiés par les métiers dans la cartographie des risques.

BPCE dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne. En 2020, un référentiel Groupe de contrôles participant à la prévention et à la détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence a été formalisé. Dans ce cadre, une vigilance est notamment apportée aux dons, sponsoring et mécénat.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la Charte faïtière relative à l'organisation du contrôle interne Groupe et la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe.

Travaux réalisés en 2021

Des travaux ont été réalisés afin de renforcer le dispositif d'évaluation des Risques de non-Conformité-RNC, avec la mise en place d'un pilotage à l'échelle du Groupe intégrant les évolutions réglementaires.

Dans ce cadre, l'arrimage de la cartographie des risques de corruption a donné lieu au référencement d'un nouveau risque de non-conformité agrégé.

La Conformité Epargne Financière a revu et complété son dispositif de contrôle permanent.

De même, la Sécurité Financière Groupe a complété son dispositif de contrôle portant sur la vigilance renforcée, sur les bénéficiaires effectifs et les sanction embargos.

Un indicateur permettant de mesurer le risque de réputation dans le cadre du dispositif de l'appétit aux risques Groupe a été mis en place. Cet indicateur permet l'évaluation de ce risque en considérant les facteurs, à la fois internes et externes, pouvant entraîner un impact sur l'image du Groupe (positif ou négatif).

Le dispositif Groupe en matière de déontologie a été revu de façon complète.

Au niveau de la Conformité Bancassurance, deux chantiers structurants ont été poursuivis en 2021 :

- le premier concerne la connaissance client réglementaire avec la poursuite du programme mis en place fin 2019 destiné à renforcer la complétude et la conformité des dossiers de connaissance client réglementaire. A la Caisse d'Épargne Loire-Centre les actions de sollicitation des clients par courrier afin de compléter leur Dossier Réglementaire ont été poursuivies, et le nombre de dossiers incomplets a continué de baisser fortement.
- Le second porte sur le renforcement du dispositif d'accompagnement des clientèles fragiles financièrement conformément aux nouvelles dispositions du décret du 20 juillet 2020 et en lien avec les missions des superviseurs au sein du Groupe.

Risque prioritaire	Sécurité des données			
Description du risque	Protection de données personnelles des salariés et des clients			
Indicateur clé	2021	2020	2019	Evolution 2020 - 2021
Taux de nouveaux projets communautaires bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy	87%	85%	87%	+ 2,35%

Organisation et pilotage de la filière SSI

Ces éléments sont également repris dans le paragraphe 2.7.10 Sécurité du Système d'Information.

Au sein du dispositif de maîtrise des risques liés aux TIC (Technologies de l'Information et des Communications), la Direction de la Sécurité Groupe (DSG) est notamment en charge de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. La Direction de la Sécurité Groupe (DSG) est rattachée au Secrétariat Général Groupe.

La sécurité des systèmes d'information du Groupe BPCE est organisée en filière, pilotée par la Direction de la Sécurité Groupe (DSG).

La direction, définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI Groupe (PSSI-G).

La DSG :

- anime la filière SSI regroupant les RSSI des affiliées maisons mères, des filiales et des GIE informatiques ;
- assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI ;
- initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques et ;
- représente le Groupe auprès des instances de Place interbancaires ou des pouvoirs publics dans son domaine de compétence.

Depuis Mars 2020, l'activité Gouvernance, Risques et Contrôles de second niveau de BPCE-IT a été transférée à la DSG :

- l'activité gouvernance SSI BPCE-IT est désormais sous responsabilité SSI-Groupe ;
- l'activité Risques et Contrôles Sécurité est quant à elle assurée au sein d'une nouvelle entité rattachée à la Direction Sécurité Groupe.

Les RSSI de la Caisse d'Épargne Loire-Centre et plus largement de tous les affiliés maisons mères, des filiales directes et des GIE informatiques sont rattachés fonctionnellement au RSSI Groupe. Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- toute nomination de RSSI soit notifiée au RSSI Groupe ;
- la politique sécurité des systèmes d'information Groupe soit adoptée au sein des établissements et que chaque politique SSI locale soit soumise à l'avis du RSSI Groupe préalablement à sa déclinaison dans l'établissement ;
- un reporting concernant le niveau de conformité des établissements à la politique SSI Groupe, le contrôle permanent SSI, le niveau de risques SSI, les principaux incidents SSI et les actions engagées soient transmis au RSSI Groupe.

Au sein de la Caisse d'Épargne Loire-Centre et depuis le 1^{er} octobre 2015, la fonction de RSSI est assurée par le responsable du service Risques Transverses, rattaché au Département Coordination et Risques Transverses de la Direction des Risques, assisté par un analyste. La fonction de RSSI suppléant est assurée par la Responsable du département Coordination et Risques Transverses. Le RSSI ainsi que l'analyste SSI, cumulent une charge de 0,91 ETP au 31/12/2021. Par ailleurs, le budget annuel attribué à l'activité est de 10K€.

Conformément aux exigences de la Charte Groupe des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents, le RSSI et son suppléant sont désignés par le Directoire.

Suivi des risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Ces éléments sont également repris dans le paragraphe 2.7.10 Sécurité du Système d'Information.

Le Groupe BPCE a élaboré une politique de sécurité des systèmes d'information Groupe (PSSI-G), adossée à la charte risques, conformité et contrôle permanent Groupe. Cette politique définit les principes directeurs en matière de protection des systèmes d'information (SI) et précise les dispositions à respecter d'une part, par l'ensemble des établissements du Groupe en France et à l'étranger et, d'autre part, au travers de conventions, par toute entité tierce dès lors qu'elle accède aux SI d'un ou plusieurs établissements du Groupe.

La PSSI-G constitue un cadre groupe auquel chaque établissement doit se conformer. À ce titre, la Caisse d'Épargne Loire-Centre a décrit les modalités d'application locale du cadre SSI Groupe dans la charte Continuité du Système d'Information dont la dernière révision date du 20 janvier 2020.

Cette charte SSI s'applique à la Caisse d'Épargne Loire-Centre, ainsi qu'à toute entité tierce, par le biais de conventions, dès lors qu'elle se connecte aux SI de la Caisse d'Épargne Loire-Centre. À cette charte SSI se rattachent les règles de sécurité issues de la PSSI-G. La Caisse d'Épargne Loire-Centre a identifié en 2018 puis actualisé en 2021 sous la validation de BPCE, les règles de la PSSI-G applicables à son contexte (détournage) sur le périmètre communautaire et celles applicables sur son périmètre privatif. Elle a ensuite évalué sa conformité, à dire d'expert, à chacune de ces règles. Le respect de ces règles est vérifié au travers de nombreux points de contrôle.

Dans le cadre du programme Groupe de mise en conformité aux exigences du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), un dispositif d'accompagnement RGPD des projets (y compris les projets digitaux) est en place avec un fonctionnement adapté au cycle de développement agile.

Le Groupe BPCE est également particulièrement vigilant en matière de lutte contre la cybercriminalité. Un Security Operation Center (SOC) Groupe unifié intégrant un niveau 1, fonctionnant en 24x7 est opérationnel.

Plusieurs actions ont été poursuivies en 2021, afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité :

- Travaux de sécurisation des sites Internet hébergés à l'extérieur,
- Capacités de tests de sécurité des sites Internet et applications améliorées,
- Mise en place d'un programme de Divulgence Responsable des vulnérabilités par le CERT Groupe BPCE.

Sensibilisation des collaborateurs à la cybersécurité :

Ces éléments sont également repris dans le paragraphe 2.7.10 Sécurité du Système d'Information.

Outre le maintien du socle commun Groupe de sensibilisation des collaborateurs à la SSI, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouveau plan de formation/sensibilisation SSI et par la participation au « mois européen de la cybersécurité ».

Sur le périmètre de BPCE SA, outre les revues récurrentes des habilitations applicatives et de droits sur les ressources du SI (listes de diffusion, boîtes aux lettres partagées, dossiers partagés, etc.), la surveillance de l'ensemble des sites web publiés sur Internet et le suivi des plans de traitement des vulnérabilités sont renforcés ainsi que la surveillance du risque de fuite de données par mail ou l'utilisation de service de stockage et d'échange en ligne.

S'agissant de la sensibilisation des collaborateurs de la Caisse d'Épargne Loire-Centre, le plan de formation se décline autour de 3 modules de formation qui ont tous eu de très bons niveaux de réalisation.

Par ailleurs, chaque analyse ou alerte réalisée dans le cadre d'incidents est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux risques liés au système d'information (politique sur les mots de passe, utilisation des adresses mails professionnelles, phishing, ouverture de pièces jointes, ...).

Un dispositif groupe de sensibilisation via des tests phishings mensuels est réalisé chaque année par le groupe, la Caisse d'Épargne Loire Centre a participé à toutes les campagnes hormis celle de décembre 2021.

Le contexte sanitaire et l'augmentation du risque cyber nous ont également amenés à renforcer notre communication :

- à l'attention des collaborateurs, à la fois par des mails d'appels à la vigilance, mais également au travers de quatre articles diffusés dans le cadre du mois de la Cyber Sécurité (octobre) publiés sur le portail Intranet Loire-Centre puis relayés sur le réseau d'entreprise Yammer CELC ;
- et également à destination de nos clients ; les clients sont invités à consulter les épisodes de la web série sur la cybersécurité créés et diffusés en 2020. Enfin, un message de vigilance a été positionné sur l'application Banxo.

Travaux réalisés en 2021

Un dispositif de pilotage global des revues de sécurité et tests d'intrusion a été mis en place pour couvrir 100% des actifs critiques des SI sur des cycles de 4 ans. Ce dispositif permet désormais de consolider l'ensemble des vulnérabilités identifiées dans le cadre des revues de sécurité et tests d'intrusion ainsi que les plans de remédiation liés dans DRIVE pour un suivi centralisé.

En 2021, le chantier d'élaboration de la cartographie SSI de l'ensemble des SI du groupe s'est poursuivi.

A ce titre, chaque établissement du groupe, au regard de son rôle et de son contexte a pour objectif de dresser la cartographie SSI des SI dont il est en charge opérationnellement en s'appuyant sur la méthodologie groupe articulant les approches SSI avec celle des métiers.

Un référentiel de contrôle permanent de niveau 1 a été spécifié et mis à disposition de l'ensemble des établissements.

Les études, projets et analyses de risques permettent d'appréhender et de maîtriser les risques liés à la Sécurité du SI. En 2021, les principales actions ont porté notamment sur :

- l'analyse, au regard des exigences de sécurité du système d'information, des nouveaux produits et services proposés aux Comités de Mise en Marché BDD et BDR de la Caisse d'Epargne Loire-Centre ;
- le déploiement d'outils ou de solutions nécessitant une expertise SSI : développement de NAV (Nouvel Assistant Virtuel) pour le service Successions, recours à l'intelligence artificielle, ...

l'appui auprès des métiers pour leur apporter l'expertise nécessaire à l'évaluation des risques dans leurs nouveaux projets.

2.2.4 Note méthodologique

Méthodologie du reporting RSE

La Caisse d'Epargne Loire-Centre s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Elaboration et actualisation du modèle d'affaires

Le schéma « modèle d'affaire » a été construit et proposé par le Groupe BPCE et la FNCE. Ce schéma a ensuite été validé/ajusté/complété par la Caisse d'Epargne Loire-Centre en fonction de son plan stratégique, de ses segments de marché et de son territoire.

NOS RESSOURCES

THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Nos clients et sociétaires	XXX millions de clients	Nombre total de clients (toutes clientèles y compris les non-bancarisés Caisses d'Epargne)
	% de sociétaires parmi les clients	Nombre de sociétaires au 31.12/nombre total de clients
	XX administrateurs de SLE	Nombre total d'administrateurs et administratrices de sociétés locales d'épargne (SLE). Donnée saisie dans AURA/ AGESFA par les équipes du secrétariat général sur la vie coopérative.
Nos partenaires	XX associations partenaires	Nombre d'associations bénéficiaires du mécénat d'entreprise de la Caisse d'Epargne. Nombre d'associations partenaires et prescripteurs du microcrédit (Parcours Confiance/ Créasol) et de Finances & Pédagogie. Nombre d'associations partenaires dans le cadre du marché ESI (incubateurs, CRESS, accélérateurs, réseaux, etc.).
Notre capital humain	XX collaborateurs au siège et en agences	Total EFFECTIF ETP MENSUEL MOYEN CDI + CDD (hors alternance et stagiaires vacances) Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social
	XX % indice égalité femmes-hommes	BILAN SOCIAL Donnée N-1 si la donnée N est indisponible
	XX % d'emplois de personnes handicapées	BILAN SOCIAL Donnée N-1 si la donnée N est indisponible
Notre capital financier	XX Md€ de capitaux propres	Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital social + réserves, après affectation des résultats)
	Ratio de solvabilité	Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio Cooke défini dans l'accord de Bâle 1. INDICATEUR OPTIONNEL
Notre patrimoine	XXX agences et centres d'affaires dont X bâtiment(s) certifié(s) durable(s)	Ne pas compter les agences virtuelles Précisez le label
	XX hectares de forêts détenus	Ensemble des actifs forestiers détenus par la Caisse d'Epargne

NOTRE CREATION DE VALEUR

THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Pour nos clients et sociétaires	XC d'intérêt aux parts sociales	Il s'agit des intérêts versés aux parts sociales au bénéfice des sociétaires, et non du capital social des Caisses d'Epargne. Le secrétariat général dispose de ces données. Le taux de rémunération est généralement connu en mai-juin de chaque année pour le capital social de l'année d'avant. C'est pourquoi il convient d'indiquer la donnée "N-1" sur la DPEF. Il est également possible de calculer ce taux en multipliant les taux de rémunération brut des parts sociales (p.4 du tableau de bord sociétariat ACS) avec le capital social par Caisse d'Epargne (p. 7 du tableau de bord sociétariat ACS).
	XC de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir	Contribution annuelle aux réserves impartageables (a minima 15% des résultats); nb: Donnée N-1 disponible en juin de l'année N,
Pour l'économie du territoire Via nos financements	XX Mds € de Prêts Garantis par l'Etat (environ XX prêts)	Montant des encours des PGE et nombre de PGE octroyés sur l'ensemble des marchés concernés.
	XX Mds € d'encours de fonds ISR et solidaires	Montant des encours ISR (assurance vie, CTO, PEA)
	XX Mds € d'encours de financement à l'économie dont...	
	XX Mds € auprès des collectivités territoriales	Codes NAF et catégories juridiques; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Sommes des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit, dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux.
	XX Mds € auprès de l'ESS	Codes NAF et catégories juridiques; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Sommes des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit, dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux.
	XX Mds € à destination des personnes protégées	Encours de financement apportés au secteur des personnes protégées, autrement dit les organismes de tutelle en charge de personnes âgées dépendantes, de personnes en situation de handicap ou encore de mineurs qui bénéficient d'une mesure de protection juridique
	XX Mds € auprès des PME	Définition INSEE : < ou = à 50 millions d'euros
	XX Mds € pour le logement social	Codes NAF et catégories juridiques; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Sommes des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit, dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux.
Pour l'économie du territoire Via notre fonctionnement	X M€ d'achats auprès de XX% de fournisseurs locaux	Part du montant total dépensé avec les fournisseurs de l'entité qui ont leur adresse de facturation dans le territoire banque de l'entité concernée Information à intégrer pour les banques disposant de la donnée n. Vous avez également la possibilité de publier la donnée n-1 en précisant via une note de bas de page.
	XX M€ d'impôts locaux	Impôts fonciers, contribution économique territoriale, taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement et taxe annuelle sur les bureaux en Ile de France (pour les entités concernées) (exclut : impôt sur les sociétés car impact national); nb: Les données de l'année N-1 sont disponibles au 1er juin de l'année N (écart d'exercice);
Pour nos talents	X M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences	Indicateur : 2.1.1.1 MASSE SALARIALE ANNUELLE GLOBALE (en milliers d'Euros) Masse salariale annuelle totale, au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié. Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales au sens de la DSN pour tous les salariés. Cette masse salariale s'entend hors intéressement, participation, abondement à un PEE et hors charges patronales.
	X recrutements en CDD, CDI et alternants	Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social du Groupe BPCE
Pour la société civile	XX M€ de mécénat d'entreprise	Mécénat et partenariats non commerciaux : montants décaissés sur l'exercice au profit de projets dont l'objet est conforme à l'intérêt général (avec ou sans reçus fiscaux)
	XX M€ de microcrédit	Microcrédits personnels et professionnels accordés directement par les Caisses d'Epargne (sur leur bilan). Concernant le microcrédit personnel, il s'agit des crédits octroyés dans le cadre de Parcours Confiance, identifiés par leur code produit. Concernant les microcrédits professionnels, il s'agit des microcrédits faisant l'objet d'une garantie France Active, identifiés par le libellé garant
	Et/ou XX interventions auprès de XX stagiaires réalisées par les conseillers Finances et Pédagogie	Nombre d'interventions : il s'agit de l'ensemble des interventions réalisées sur le volet intérêt général (prestation non marchande/ activité non fiscalisée) de l'association Finances & Pédagogie. Nombre de stagiaires : ensemble des stagiaires sur l'activité d'intérêt général (scolaires, personnes éloignées de l'emploi et en insertion, travailleurs sociaux, etc.).
Pour l'environnement	XX M€ de financements pour la transition environnementale	Montant de financement de la transition énergétique (production annuelle): énergies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (= Eco PTZ + Ecureuil Crédit DD) ET Total des FCPE ISR et solidaires commercialisés (BP) en €
	XX% d'achats d'électricité renouvelable	

Choix des indicateurs

La Caisse d'Épargne Loire-Centre s'appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers proposée par BPCE. Cette analyse fait l'objet d'une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- ❖ les recommandations exprimées par la filière RSE ;
- ❖ les remarques formulées par les Commissaires aux comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification;
- ❖ l'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la Caisse d'Épargne s'est appuyée pour la réalisation de sa Déclaration de performance extra-financière. Elle s'est également basée, pour les données carbone, sur le guide méthodologique fourni par BPCE.

Emissions de gaz à effet de serre

En 2021, des travaux d'affinage des données du bilan carbone ont été effectués portant principalement sur l'inclusion du télétravail et l'actualisation du facteur d'émission des opérateurs IT du Groupe. Les données 2019 et 2020 ont été alignées en conséquence.

Nouveaux indicateurs bilan carbone

Dans le cadre de l'amélioration et de la modernisation continue du Bilan carbone, les indicateurs ci-dessous ont été intégrés à partir du Bilan carbone 2021 :

Nombre de jours en télétravail

Consommation d'électricité verte (Engie, GEG, EDF ou autres)

Consommation liée au PPA (POWER PURCHASE AGREEMENT)

Nombre de véhicules électriques de service et de fonction

Nombre de véhicules hybrides rechargeables de service et de fonction

Nombre d'écran subventionnés pour le télétravail

Déplacements professionnels et personnels réalisés en voiture électrique

Déplacements professionnels et personnels réalisés en voiture hybride rechargeable

Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés.

Exclusions

Du fait de l'activité de la Caisse d'Épargne Loire-Centre, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour :

- l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable compte tenu de notre activité de service.

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

Disponibilité

La Caisse d'Épargne Loire-Centre s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son site Internet pendant 5 ans : [Caisse d'Épargne Loire-Centre - Particuliers \(caisse-epargne.fr\)](https://www.caisse-epargne.fr)

Rectification de données

Si une donnée publiée dans le rapport de gestion en année N-1 s'avère être erronée, une rectification sera effectuée avec un erratum sous les données concernées.

Périmètre du reporting

L'objectif visé par la Caisse d'Epargne Loire-Centre à terme est de répondre à son obligation réglementaire d'une consolidation de son reporting RSE sur un périmètre de consolidation statutaire (le même que celui utilisé pour la publication des comptes). Toutefois, la satisfaction de l'obligation réglementaire se fera au fur et à mesure. Le périmètre retenu pour l'exercice 2021 a été déterminé selon le champ du possible. Le périmètre s'élargira chaque année pour se rapprocher du périmètre de consolidation statutaire.